

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

POUR L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2023

SOMMAIRE

Synthèse	3
A. Activité et résultat	4
A.1 <i>Activité</i>	4
A.2 <i>Résultat de souscription</i>	8
A.3 <i>Résultat des investissements</i>	9
B. Système de gouvernance	14
B.1 <i>Informations générales sur le système de gouvernance</i>	14
B.2 <i>Exigences de compétence et d'honorabilité</i>	16
B.3 <i>Système de gestion des risques</i>	16
B.4 <i>Système de contrôle interne</i>	18
B.5 <i>Fonction d'audit interne</i>	19
B.6 <i>Fonction actuarielle</i>	20
B.7 <i>Sous-traitance</i>	20
C. Profil de risque	22
C.1 <i>Risque de souscription</i>	22
C.2 <i>Risque de marché</i>	22
C.3 <i>Risque de crédit</i>	23
C.4 <i>Risque de liquidité</i>	24
C.5 <i>Risque opérationnel</i>	24
D. Valorisation à des fins de solvabilité	26
D.1 <i>Actifs</i>	26
D.2 <i>Provisions techniques</i>	27
D.3 <i>Autres actifs et passifs</i>	33
E. Gestion du capital	35
E.1 <i>Fonds propres</i>	35
E.2 <i>Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis</i>	37
Annexes	42

Etabli conformément aux articles 307 à 311 du Règlement délégué de la Commission du 10 octobre 2014 et à son annexe 20 ainsi qu'aux dispositions de l'article L.355-1 du Code des assurances, le présent Rapport Régulier au Contrôleur portant sur l'année 2023 a été, en application de l'article R. 355-1 du Code des assurances :

- Présenté au Comité d'audit Finance et Risques de la société lors de sa réunion du 25 mars 2024 ;
- Approuvé par son Conseil d'administration lors de sa réunion du 04 avril 2024.

Avec un résultat net qui s'établit à 43,6 M€ en 2023 et un chiffre d'affaires à 1 130 M€ (+9% de croissance), Mutex démontre une nouvelle fois l'efficacité de son modèle économique.

Au titre de l'activité commerciale :

- L'exercice 2023 a été marqué par un chiffre d'affaires en progression de 9% (soit +96M€) portée principalement par la prévoyance collective +15% qui enregistre en particulier des affaires nouvelles importantes (54M€ de réalisations commerciales en 2022 à effet 2023).
- La société a également reçu les Labels d'Excellence 2024 des dossiers de l'Epargne pour les 4 produits individuels Edéo, Protection Décès, Moduvéo et Néobsia Garantie en capital. De plus, pour la 3ème année consécutive, l'offre Epargne Vie - Expertise est distinguée par le label Sélection « Premium Épargne »

L'environnement de marché :

- Du point de vue financier et sur le portefeuille coté, les réinvestissements ont bénéficié d'opportunités de rendements attractifs. Avec, en moyenne sur l'année 2023, un taux à 10 ans qui a été de 3.0% sur l'emprunt d'état français, ce, contre 1.7% en 2022. Pour les OPC cotés, les plus-values latentes bénéficient d'un marché action très favorable et progressent sur l'ensemble des OPC cotés, pour s'établir à 203 M€, c'est à dire 36.4% de leur valeur nette comptable (contre 17.6% en 2022).
- A fin décembre 2023, le portefeuille d'actifs non cotés se compose pour sa part de 91 fonds. Le marché de l'immobilier continue d'être impacté par le niveau élevé des taux d'intérêts et les valorisations d'actifs poursuivent leur baisse. En Private Equity, les multiples de valorisation s'affichent en légère baisse, compensés par les bonnes performances économiques des sociétés. Sur le marché des Infrastructures, les valorisations se sont maintenues. L'impact favorable des taux pour les fonds dette privée continue de renforcer l'attrait pour la classe d'actif.

Conformément au plan d'accompagnement stratégique de Mutex, l'exercice 2023 a été marqué par la finalisation des chantiers opérationnels et l'externalisation des activités de gestion et informatiques au sein des GIE Optissima Prev' et GIE SI HM dans l'UES HM (Groupe VYV) au 1er janvier 2024.

Le profil de risque de MUTEX reste quant à lui inchangé par rapport à 2022. Les risques évalués comme forts ou majeurs sont le risque de souscription Santé et le risque de marché, risques inhérents à l'activité assurantielle, avec un capital de solvabilité requis (SCR) qui représente (après diversification et absorption) respectivement 40% et 38% du SCR total.

Avec des fonds propres économiques de 1 644 M€, Mutex couvre plus de 1,8 fois l'exigence en capital (SCR total de 900 M€ à fin 2023). Son ratio de solvabilité s'établit au 31 décembre 2023 ainsi à 183%, stable par rapport à 2022 (184%). Par ailleurs, l'agence de notation Fitch Ratings a reconduit le 5 décembre 2023 la notation inaugurale « A+ » du 28 janvier 2019 confirmant une nouvelle fois sa solidité financière.

A. ACTIVITE ET RESULTAT

A.1 ACTIVITE

MUTEX est une Société Anonyme d'assurance à Conseil d'Administration.

C'est une société mixte, agréée pour les activités d'assurance vie et d'assurances complémentaires en cas de maladie ou d'accident (branches réglementaires 1, 2, 20, 21 et 22).

Son siège social se situe au 140 avenue de la République à CHATILLON (92 327).

L'Autorité de contrôle en charge de sa supervision est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

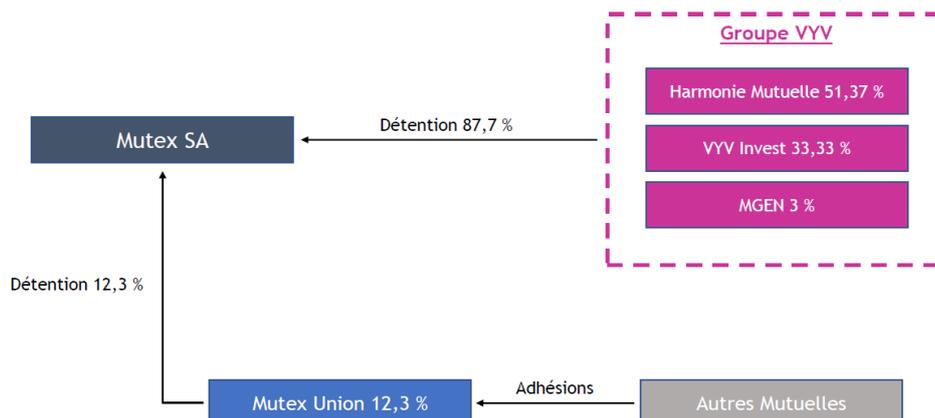
La revue annuelle des comptes sociaux de MUTEX est réalisée par le cabinet Mazars.

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice s'établit à 655.

A.1.1. Actionnariat et Gouvernance

Au 31/12/2023, le Groupe VYV détient près de 88% du capital de Mutex SA, réparti entre Harmonie Mutuelle (51%), VYV Invest (33%), la MGEN (3%). Les 12% restants sont détenus par Mutex Union.

A noter que, les parts sociales détenues par Chorum ont été transmises à Harmonie Mutuelle du fait de la fusion des 2 entités.



A.1.2. Activité

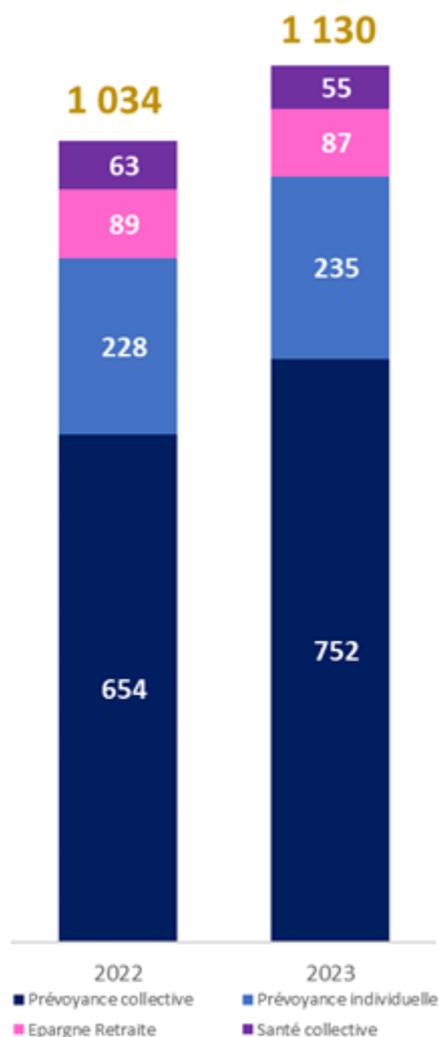
MUTEX est une société mixte dont le chiffre d'affaires est majoritairement orienté vers la Prévoyance.

La gamme des produits proposés par MUTEX couvre largement les besoins de protection complémentaire des particuliers, des professionnels, des entreprises, des organismes de l'Economie Sociale et Solidaire et des collectivités publiques.

Par ailleurs, MUTEX peut proposer et inclure avec ses offres, des produits mis en œuvre par des partenaires :

- Rentes de conjoints et Rentes éducation avec l'O.C.I.R.P. ;
- Assistance avec I.M.A. et R.M.A.

En 2023, les primes brutes de MUTEX représentent 1 130 M€ dont 0,2 M€ au titre d'entrées de portefeuilles constatées sur l'exercice.



La Prévoyance, métier cœur de MUTEX, représente près de 87 % de son chiffre d'affaires avec une forte présence de MUTEX sur le secteur des Conventions Collectives de branches.

A.1.3. Faits marquants de l'exercice

Avec un résultat net qui s'établit à 43,6 M€ en 2023 et un chiffre d'affaires à 1 130 M€ (+9% de croissance), Mutex démontre une nouvelle fois l'efficacité de son modèle économique.

Au titre de l'activité commerciale :

- L'exercice 2023 a été marqué par un chiffre d'affaires en progression de 9% (soit +96 M€) portée principalement par la prévoyance collective +15% qui enregistre en particulier des Affaires nouvelles importantes (54 M€ de réalisations commerciales en 2022 à effet 2023).
- La société a également reçu les Labels d'Excellence 2024 des dossiers de l'Epargne pour les 4 produits individuels Edéo, Protection Décés, Moduvéo et Néobsia Garantie en capital. De plus,

pour la 3^{ème} année consécutive, l'offre Epargne Vie - Expertise est distinguée par le label Sélection « Premium Épargne »

L'environnement de marché :

- S'agissant de l'actualité des marchés financiers, les performances robustes de l'année 2023 viennent compenser la difficile année 2022, année qui avait été marquée par le déclenchement de la guerre en Ukraine, la montée des prix de l'énergie et le début d'un cycle de durcissement des politiques monétaires. A l'exception des actions chinoises, de certaines matières premières et de l'immobilier, les marchés financiers ont notamment été portés en 2023 par la résilience de l'économie américaine, la capacité des entreprises à conserver leurs marges, le reflux de l'inflation et la perspective de baisse des taux directeurs en 2024.
- Pourtant, le contexte géopolitique est resté tendu en 2023, avec la poursuite de la guerre en Ukraine, le déclenchement des conflits au Moyen-Orient, et les récentes rivalités autour de la mer Rouge. Ces événements n'ont cependant pas dissuadé les investisseurs et les marchés ont pu reprendre leur hausse en fin d'année.
- La lutte contre l'inflation a été un thème clé pour toutes les banques centrales en 2023. La dynamique de resserrement monétaire de la période 2022/2023 est l'un des plus importants connus jusqu'ici, tant en termes d'ampleur que de rapidité. Ainsi, le taux de refinancement de la BCE à fin décembre 2023 se situait à 4.5% (+2.0% sur l'année) et celui de la FED à 5.5% (+1.0% sur l'année). Le taux de l'emprunt d'État Français à 10 ans s'établissait pour sa part à 2.56%. En France, le chiffre de l'inflation annuelle 2023 publié par l'INSEE se situe à 4.9%, en baisse de 0.3% par rapport à celui de l'année 2022.
- D'un côté et de l'autre de l'Atlantique, les marchés actions se sont largement valorisées, avec des performances assez remarquables : sur le marché français, l'indice du CAC 40 a gagné 16.5%, et du côté des Etats-Unis, le S&P500 a gagné 24.2%. Cette progression est notamment alimentée par le recul de l'inflation, les anticipations de premières baisses des taux directeurs attendues pour le premier semestre de l'année 2024, par la résilience du marché américain ainsi que par la capacité des sociétés à préserver leurs marges.
- Du point de vue financier et sur le portefeuille coté, les réinvestissements ont bénéficié d'opportunités de rendements attractifs. Avec, en moyenne sur l'année 2023, un taux à 10 ans qui a été de 3.0% sur l'emprunt d'état français, ce, contre 1.7% en 2022. Sur le portefeuille déjà investi et malgré un volume d'actifs en baisse, le taux de rendement actuariel à l'achat du portefeuille obligataire s'est maintenu à 3.05%. Par ailleurs, la notation moyenne du portefeuille s'est améliorée et la sensibilité s'est maintenue. Avec une année qui se conclut finalement sur une baisse des taux par rapport à l'arrêté 2022, l'impact financiers est plutôt favorable puisque les plus-values latentes sur obligations reviennent à la neutralité au 31 Décembre 2023, pour s'établir à -8.9 M€, contre -315.2 M€ fin 2022. Pour les OPC cotés, les plus-values latentes bénéficient d'une marché action très favorable et progressent sur l'ensemble des OPC cotés, pour s'établir à 203 M€, c'est à dire 36.4% de leur valeur nette comptable (contre 17.6% en 2022).
- A fin décembre 2023, le portefeuille d'actifs non cotés se compose pour sa part de 91 fonds, pour une valeur investie de 795 M€ et une valeur de réalisation de 1 055 M€. Le marché de l'immobilier continue d'être impacté par le niveau élevé des taux d'intérêts et les valorisations d'actifs poursuivent leur baisse. Sur le marché du Private Equity, les multiples de valorisation les plus récents du segment mid-market affichent une baisse de 8% sur le trimestre et se situent à 9.1x

l'EBITDA. Les volumes des transactions sont en berne. Les valorisations résistent néanmoins grâce aux bonnes performances économiques des sociétés. Sur le marché des Infrastructures, les valorisations se sont maintenues plutôt stables. L'impact favorable des taux pour les fonds dette privée continue de renforcer l'attrait pour la classe d'actif.

Conformément au plan d'accompagnement stratégique de Mutex, l'exercice 2023 a été marqué par la finalisation des chantiers opérationnels permettant le transfert des près de 300 collaborateurs Mutex au sein des GIE Optissima Prev' et GIE SI HM dans l'UES HM au 1er janvier 2024.

A.1.4. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

A.2 RESULTAT DE SOUSCRIPTION

Le résultat de souscription pour 2023 s'établit à 224 M€, en hausse de 156% par rapport à 2022. Sa décomposition par type de produit est la suivante :

Résultat de souscription	31/12/2022	31/12/2023
Epargne / Retraite	4	7
Prévoyance collective	24	122
Prévoyance individuelle et dépendance	54	91
Santé collective	5	4
Total	87	224

Et par « Line of Business » (lob), elle est la suivante :

Lob	Résultat de souscription	31/12/2022	31/12/2023
1	Santé	5	4
2	IJ/Invalidité dépendance annuelle	36	90
13	Santé Acceptation	0	0
14	Incapacité/Invalidité Acceptation	-41	64
29	Dépendance viagère	-2	16
30	Epargne/Retraite/PPA hors Acceptation	6	16
31	Epargne/Retraite/PPA hors Acceptation en UC	0	1
32	Prévoyance Vie hors Acceptation	38	105
33	REA/Invalidité dépendance annuelle	-11	-16
35	Rente Invalidité Acceptation	50	-63
36	Acceptation Vie	6	9
	Total	87	224

Le résultat technique, indicateur permettant d'évaluer l'adéquation des tarifs au regard de la sinistralité sans prise en compte des revenus financiers générés par les provisions techniques, est obtenu en

retraitant du résultat de souscription les chargements sur cotisations, sur les provisions en cours et sur les prestations.

Résultats techniques (hors réassurance et revenus financiers)

Les résultats techniques hors réassurance par type de produit sont indiqués ci-dessous :

Résultat Technique	31/12/2022	31/12/2023
Epargne / Retraite	4	7
Prévoyance collective	-21	39
Prévoyance individuelle et dépendance	-1	39
Santé collective	0	-1
Total	-17	84

En Prévoyance Collective, l'amélioration du résultat technique brut de réassurance (+60 M€) s'explique notamment par les effets favorables de la hausse du taux technique Non-Vie, passé de 0,25% à fin 2022 à 0,80% à fin 2023 (vs un impact taux de 0% à 0,25% en 2022), associée à l'amélioration de la sinistralité sous l'impulsion des renouvellements supérieurs à la dérive, partiellement compensés par la prise en compte des engagements contractuels au taux max réglementaire (1,79% à fin 2023).

En prévoyance Individuelle, l'amélioration du résultat technique (+ 40 M€) s'explique principalement par l'effet exceptionnel de l'exonération des cotisations obsèques pour les assurés de plus de 92 ans qui est venu pénaliser le résultat 2022 (-14 M€) ainsi que par la mise à jour des barèmes en dépendance avec un taux technique passé de 0,50% à fin 2022 à 0,75% à fin 2023 (+10 M€ vs un impact taux de 0% à 0,50% en 2022 associé à la mise à jour des lois de provisionnement en dépendance, au regard de l'évolution de la sinistralité (- 14 M€)).

En Epargne-Retraite, le résultat technique s'améliore de 2.6 M€ principalement en lien avec la reprise de la provision pour garantie plancher liée à l'évolution favorable des marchés financiers (+0.5 M€) et la régularisation de la revalorisation exceptionnelle des rentes Carel au titre de l'exercice 2022 (+1 M€).

Le résultat sur l'activité santé baisse de 1 M€ en lien avec la dérive de la consommation médicale observée depuis quelques années, associée à un recul de l'activité santé en lien avec le désengagement de la société sur cette activité.

A.3 RESULTAT DES INVESTISSEMENTS

A.3.1 Composition du portefeuille

La composition du portefeuille d'actifs de MUTEX est cohérente avec les contraintes d'écoulement des provisions techniques au passif. Ces provisions techniques étant constituées majoritairement en assurance vie d'engagements d'épargne-retraite et, en assurance non-vie, de rentes d'invalidité, le principe d'une gestion financière majoritairement basée sur des obligations à taux fixe a été retenu.

En pratique, MUTEX détermine son niveau de prise de risque en définissant les limites admises au regard des différents risques financiers (risque de marché, risque de signature, ...) et fixe de manière détaillée ses contraintes de liquidités dans le temps.

Dans ce cadre, la gestion de l'ensemble des valeurs cotées du portefeuille est réalisée, sous le contrôle de MUTEX, par la société de gestion EGAMO (à l'exception des actifs du portefeuille CAREL qui sont gérés par la société de gestion OFI AM). Les autres valeurs (essentiellement des actifs non cotés) sont gérées en direct par MUTEX.

Le tableau ci-dessous présente la composition du portefeuille de MUTEX en valeur nette comptable et en valeur de marché au 31/12/2023, par catégorie du code d'identification complémentaire (CIC).

En M€ Classe d'actifs	CIC	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Plus-values latentes
Obligations souveraines	1	2 403,4	2 531,0	127,6
<i>dont obligations d'administrations centrales</i>		2 132,0	2 250,3	118,3
<i>dont autres obligations souveraines</i>		271,4	280,7	9,2
Obligations d'entreprises	2	3 505,6	3 369,6	-135,9
Actions	3	0,1	0,2	0,1
Fonds d'investissements	4	1 524,4	1 836,5	312,1
<i>dont fonds en actions</i>		122,8	171,8	49,1
<i>dont fonds obligataires</i>		416,0	448,6	32,6
<i>dont fonds monétaires</i>		27,2	27,3	0,1
<i>dont fonds d'allocation d'actifs</i>		207,6	327,7	120,0
<i>dont fonds immobiliers</i>		235,3	256,1	20,8
<i>dont autres fonds</i>		515,6	605,0	89,4
Titres structurés	5	70,2	69,0	-1,2
Trésorerie et dépôts	7	904,6	899,7	-4,9
<i>dont dépôts auprès des cédantes</i>		636,7	631,7	-4,9
<i>dont trésorerie</i>		268,0	268,0	0,0
Crédits hypothécaires et prêts	8	1,0	1,0	0,0
Actifs immobiliers	9	0,0	0,0	0,0
Total		8 409,3	8 707,0	297,7

En transparence, la composition du portefeuille d'actifs reflète bien la gestion prudente et adaptée aux risques inhérents aux activités de MUTEX. Le tableau ci-dessous détaille, par catégorie du code d'identification complémentaire (CIC), le poids représenté en valeur de marché du portefeuille d'actifs transparisés au 31/12/2023.

En M€	CIC	Valeur de marché	%
Classe d'actifs			
Obligations souveraines	1	2 545,4	29,2%
<i>dont obligations d'administrations centrales</i>		2 255,5	25,9%
<i>dont autres obligations souveraines</i>		289,9	3,3%
Obligations d'entreprises	2	3 532,1	40,6%
Actions	3	443,9	5,1%
Fonds d'investissements	4	1 181,1	13,6%
<i>dont fonds en actions</i>		169,7	1,9%
<i>dont fonds obligataires</i>		256,2	2,9%
<i>dont fonds monétaires</i>		332,7	3,8%
<i>dont fonds d'allocation d'actifs</i>		0,6	0,0%
<i>dont fonds immobiliers</i>		228,0	2,6%
<i>dont autres fonds</i>		194,0	2,2%
Titres structurés	5	91,2	1,0%
Titres garantis	6	0,0	0,0%
Trésorerie et dépôts	7	909,8	10,4%
<i>dont dépôts auprès des cédantes</i>		631,7	7,3%
<i>dont trésorerie</i>		278,1	3,2%
Crédits hypothécaires et prêts	8	1,0	0,0%
Actifs immobiliers	9	0,0	0,0%
IFT	A à F	2,5	0,0%
Total		8 707,0	100,0%

Les produits de taux, les actions et l'immobilier représentent respectivement 77%, 7% et 3% du portefeuille d'actifs. Les 13% restants se décomposent de la façon suivante :

- Dépôts auprès des cédantes : 7% (concernent essentiellement le traité de réassurance entre MUTEX et MUTEX Union),
- Titres structurés : 1%
- Autres fonds (Fonds de capital investissement, d'infrastructures...) : 2%
- Trésorerie et autres : 3%

A.3.2 Analyse du résultat financier

Le résultat financier fait ressortir un taux de rendement de l'actif général de 2,95% en 2022 contre 3,09% en 2021, soit une baisse de 14 points de base principalement expliquée par les plus-values exceptionnelles réalisées en 2022, ainsi que par la constatation de PDD en 2023 en lien avec le contexte immobilier critique.

Le taux de rendement de l'actif général prévoyance s'établit quant à lui à 2,71% au 31/12/2023.

En M€	2022	2023
Produits financiers courants	230,5	234,9
<i>Dont Revenus OPC</i>	21,0	28,5
<i>Dont plus values sur OPC</i>	24,5	9,9
<i>Dont Revenus obligations et TCN</i>	180,9	184,2
<i>Dont Intérêts Dépôts espèces acceptations</i>	9,1	16,6
<i>Dont Frais gestion des placements</i>	-4,9	-4,3
Produits financiers non récurrents	22,4	10,6
<i>Dont Autres Plus et moins Values</i>	21,7	17,7
<i>Dont Variation de PDD</i>	0,7	-7,1
<i>Dont Autres produits financiers</i>	0,0	0,0
Produits financiers bruts (hors intérêts titres subordonnés)	252,9	245,5
Intérêts Titres Subordonnés	-5,9	-5,9
Produits financiers bruts (base comptable)	247,0	239,6
Encours moyen	8 003,9	8 135,6
Taux de rendement comptable des placements	3,09%	2,95%
Taux de rendement courant des placements	2,81%	2,73%

A.3.3 Analyse des produits financiers par catégorie du code d'identification complémentaire

Le tableau présenté ci-dessous décompose, par catégorie du code d'identification complémentaire (CIC), les revenus, les plus ou moins-values réalisées, les dotations et reprises à la réserve de capitalisation, les dotations et reprises aux provisions pour dépréciation des placements et les frais internes et externes des placements.

Ce tableau permet également de montrer la ventilation du taux de rendement comptable, par catégorie du CIC, de l'exercice en cours et de l'exercice précédent.

En M€	CIC	Revenus	PMV	Dot/Rep RC	Dot/Rep Provisions	Charges financières	Produits nets
Obligations souveraines	1	79,4	0,0	0,0	0,0	-2,9	76,5
Obligations d'entreprises	2	99,5	-0,2	0,2	0,0	-4,2	95,3
Actions	3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds d'investissements	4	28,4	27,6	0,0	-7,1	-1,8	47,1
Titres structurés	5	2,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	2,0
Titres garantis	6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Trésorerie et dépôts	7	20,0	0,0	0,0	0,0	-1,1	18,9
Crédits hypothécaires prêts (yc repo)	8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Actifs immobiliers	9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total		229,4	27,4	0,2	-7,1	-10,2	239,8

Les revenus obligataires représentent 71% des produits financiers nets avec un taux de rendement comptable moyen de 3,29% pour les obligations d'Etats et 2,81% pour les obligations d'entreprises. Les fonds d'investissements contribuent au résultat financier à hauteur de 47 M€ (contre 45 M€ en 2022) en lien avec la bonne performance des fonds non cotés.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

Le système de gouvernance mis en place par MUTEX s'inscrit pleinement dans le respect des principes structurants de la réglementation Solvabilité 2 :

- Son organisation institutionnelle (B.1.1.) satisfait à l'impératif de distinction entre fonctions exécutives et fonctions de contrôle ainsi qu'à l'impératif de traitement efficace des informations ;
- Les politiques écrites mises en place (B.1.2.) offrent une assurance raisonnable d'exhaustivité du dispositif de maîtrise des risques ;
- La société a, bien évidemment, nommé des responsables de fonctions clés satisfaisant aux exigences de compétence et d'honorabilité comme cela sera vu au point B.2.

B.1.1. L'organisation institutionnelle de MUTEX

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2017 a adopté à l'unanimité le changement du mode d'administration et de direction de la société par adoption de la formule à Conseil d'Administration, régie par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce.

B.1.1.1. La direction effective

La direction effective de la société est assurée par le Directeur Général et un Directeur Général Délégué.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de MUTEX du 3 février 2022, et en application des dispositions de l'article L 225-56 du Code de commerce, des articles L. 322-3-2 et R. 322-168 du Code des assurances et des dispositions des articles 14-4 et 15-2 des statuts de MUTEX, la Direction Générale de MUTEX est assumée par le Directeur Général, Monsieur Pascal PIGOT.

Le Directeur Général Délégué, Monsieur Nicolas RINCE, a été nommé par décision du Conseil d'Administration du 3 février 2022.

Tous les dossiers et arbitrages significatifs sont examinés en Comité de Direction Générale (CDG), constitué des deux membres de la direction effective, et du Directeur Offres d'Assurances et Développement, du Directeur Prestations et Services Prévoyance, du Directeur des Systèmes d'Information, du Directeur Finances et Risques, du Directeur Technique et Performance, du Directeur des Relations Humaines, Communication et Environnement de Travail, et du Directeur Transformation et Data.

Dans son fonctionnement, et afin de garantir la circulation de l'information, tant ascendante que descendante, le CDG (43 réunions en 2023) invite à participer, à tout ou partie de ses réunions, tout directeur ou collaborateur en charge ou en lien avec un dossier présenté. Il s'appuie sur un ensemble de comités couvrant tous les domaines d'activité de la société : placements, engagements, ressources humaines, maîtrise des risques, technique, ...

Enfin, la direction effective s'attache à ce que les délégations de responsabilités et de signatures soient tenues à jour en permanence en intégrant les réorganisations de services et les mouvements de

déléataires ; c'est ainsi que la direction effective a procédé à 10 mises à jour des délégations de signature en 2023.

B.1.1.2. Le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est composé de dix-sept administrateurs dont seize représentants des actionnaires et un administrateur indépendant.

La durée des fonctions d'administrateurs est de 6 ans et le nombre des administrateurs âgés de soixante-huit ans révolus ne peut excéder le tiers - arrondi au nombre immédiatement supérieur - des administrateurs en fonction.

Aucun des administrateurs n'est titulaire d'un contrat de travail conclu avec la société. L'exercice des fonctions d'administrateurs est gratuit. Toutefois :

- L'assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2017 a décidé d'allouer des jetons de présence au Conseil d'Administration. Ce dernier, en séance du 18 décembre 2017 a décidé de la répartition en les attribuant au seul administrateur indépendant ;
- Le Conseil d'Administration du 9 décembre 2021 a décidé d'allouer au Président du Conseil d'administration une indemnité au titre de son mandat de Président du Conseil d'Administration.

Les administrateurs du Conseil sont choisis par les actionnaires parmi leurs administrateurs ou leurs dirigeants salariés.

Le Conseil d'Administration a tenu 6 réunions en 2023 avec un taux de présence effective de 91,53 % pour l'ensemble de l'exercice, le taux de présence effective minimale requis par la réglementation pour pouvoir délibérer ayant été satisfait à toutes ses réunions.

Chacune des réunions du conseil d'administration donne lieu à un procès-verbal.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Conseil d'Administration s'appuie sur un Comité d'Audit, Finances et Risques composé de cinq membres, dont le membre indépendant du Conseil d'Administration qui en est son président.

B.1.1.3. L'Assemblée Générale

Ne seront retenues dans le présent rapport eu égard à son objet que les seules résolutions concernant, directement, le système de gouvernance de la société, soit les sept résolutions suivantes :

- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 20 juin 2023 (quorum et majorité ordinaires) approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que les comptes sociaux clos le 31 décembre 2022 ;
- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 20 juin 2023 (quorum et majorité ordinaires) approuvant les Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce (conventions règlementées) ;
- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 20 juin 2023 (quorum et majorité ordinaires) approuvant le résultat bénéficiaire de l'exercice 2022, la distribution de dividendes et l'affectation du solde proposé au compte « Report à nouveau » ;
- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 20 juin 2023 (quorum et majorité ordinaires) ratifiant la cooptation de membre du Conseil d'Administration de Monsieur Arnaud MAGLOIRE en remplacement de Monsieur Gilles BODDELE.

- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 20 juin 2023 (quorum et majorité ordinaires) approuvant le renouvellement du mandat de 6 administrateurs.
- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 20 juin 2023 (quorum et majorité ordinaires) approuvant le renouvellement du mandat du Cabinet Mazars en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et du Cabinet CBA en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.
- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 20 juin 2023 (quorum et majorité ordinaire) validant l'opération de transfert des portefeuilles de contrats d'assurance prévoyance individuelle SPHERIA VIE vers Mutex ;

B.1.2. Les politiques écrites

Pour mieux formaliser les procédures mises en œuvre pour garantir, raisonnablement, l'exhaustivité et la cohérence du dispositif de maîtrise des risques, MUTEX s'appuyait, au 31 décembre 2023, sur dix-neuf politiques écrites couvrant les divers domaines de risques identifiés.

Structurées de façon variable, ces politiques écrites présentent un contenu répondant aux mêmes préoccupations :

- Présentation des objectifs poursuivis ;
- Principes fixés par les dirigeants effectifs en corrélation avec la stratégie de la société ;
- Description des processus incluant le recensement des principales tâches à effectuer et la désignation de leurs responsables ;
- Obligations d'information et d'alerte ;
- Le cas échéant, plans d'action et/ou modes opératoires définis comme cibles à court ou moyen terme.

B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

Aucune des nominations de responsable de fonction clé n'a donné lieu à observation de la part du superviseur, attestant qu'elles satisfaisaient aux exigences de compétence et d'honorabilité attendues.

MUTEX s'est doté dès 2015 d'une politique en matière de compétence et d'honorabilité applicable aux membres des organes d'administration, de gestion et de contrôle de la société. Cette politique, régulièrement mise à jour, décrit le processus par lequel l'entreprise apprécie la compétence et l'honorabilité des personnes qui la dirigent.

B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

Conformément aux dispositions de l'article R 354-2 du code des assurances, le système de gestion des risques repose sur :

- Un processus de détermination du profil de risque et une cartographie des risques ;
- Des procédures d'informations et d'alerte, afin de permettre des prises de décision au niveau adéquat dans la structure organisationnelle et institutionnelle.

B.3.1. Détermination et mesure des risques

S'agissant de l'identification des risques, deux approches complémentaires sont mises en œuvre.

Les principaux risques financiers, techniques, stratégiques et externes sont analysés annuellement selon une approche top down, s'appuyant sur les connaissances du management et un référentiel externe (Ifaci) pour viser une exhaustivité des risques au-delà de ceux intégrés dans le calcul du capital de solvabilité requis. Dans cette approche, les dirigeants effectifs et l'ensemble des directeurs sont consultés annuellement pour donner leur propre appréciation de l'exposition aux risques ; cette démarche a abouti à une cartographie des risques.

En application d'une approche bottom-up, les responsables de processus opérationnels au travers d'ateliers garantissent un recensement fin et approprié des risques opérationnels conduisant à l'établissement d'une cartographie pertinente et globale. Vingt processus ont été mis à jour en 2022 conformément au plan d'actualisation. En complément de cette démarche a été menée une analyse de risques sur quatre projets internes à fort enjeu.

L'évaluation des risques est également appréciée selon deux approches :

- Une évaluation qualitative de leurs impacts et des actions d'atténuation mises en place ;
- Une évaluation quantitative par approche par simulation, correspondant au modèle standard.

Celle-ci a été confrontée aux mesures quantitatives de certains risques obtenues par la modélisation dans le cadre du processus ORSA, sous le pilotage de la fonction clé Gestion des Risques.

La grande diversité des activités de la société aboutit à une répartition relativement homogène du capital requis entre les différents macro-risques prévus dans la formule standard avant effet d'absorption par les participations aux bénéfices discrétionnaires et avant diversification inter-modulaire.

Les principaux risques modulaires calculés selon la formule standard se répartissent par ordre de grandeur comme suit ; le risque de marché est le plus prépondérant (38%), suivi du risque de souscription en santé (31%), du risque de souscription vie (22%). Les autres risques tels que le risque opérationnel (4%) et le risque de contrepartie (5%) sont mineurs. La grande diversité des activités de la société explique une répartition relativement homogène équilibré du capital requis entre les différents macro-risques prévus dans la formule standard la réglementation avant effet d'absorption par les participations aux bénéfices discrétionnaires et avant diversification inter-modulaire. Cette répartition reste stable entre les exercices N et N-1.

Les principaux risques identifiés comme forts ou majeurs dans la cartographie selon l'approche qualitative, sont pris en compte dans le calcul du capital requis dans le cadre de la formule standard.

Au-delà des risques identifiés dans la formule standard, Mutex est sensible à des risques exogènes ou émergents tels que ceux liés à la réputation ou d'image, et qui donnent lieu à une vigilance interne. Un fonctionnement en cellule de crise est envisagé en cas de besoin.

Les risques relatifs à une dérive de la sinistralité, dans un contexte de crise économique impactant les souscripteurs en prévoyance collective, ont donné lieu à une mesure par l'intermédiaire d'un scénario défavorable étudié en 2021. Ce risque sur la hausse de sinistralité a de nouveau été étudié lors d'un scénario pandémie en 2023 sur le périmètre de la souscription collective.

Il en est de même d'un risque de nature stratégique, l'évolution des stratégies de nos partenaires de distribution. Les impacts économiques d'une baisse significative de la production nouvelle et du stock de contrats ont fait l'objet d'un scénario de test en 2018 dans le cadre de l'ORSA. Plus récemment en 2023, Les enjeux liés à la réforme de la PSC ont donné lieu à des orientations stratégiques au sein du groupe Vyv et un scénario stratégique a été évalué à cette occasion.

Différents scénarios de stress sur l'évolution des marchés financiers sont également réalisés permettant de couvrir les principaux facteurs de risques de MUTEX dans un contexte de crise liée au conflit en Ukraine et des impacts sur le marché (hausse des spreads obligataires, diminution des rendements des OPC ...).

La direction des risques, via l'analyse des risques, fait chaque année une proposition des chocs à prendre en compte. Les dirigeants effectifs statuent in fine sur la nature et l'ampleur des stress tests.

Le processus de gestion des risques, sous le pilotage des dirigeants effectifs, a été complété dès 2012 afin d'intégrer le pilotage de l'évaluation interne prospective des risques et l'émission du rapport ORSA.

B.3.2. Procédures d'informations afin de permettre des prises de décision à un niveau adéquat

L'actualisation de l'analyse du profil de risque ainsi que du business plan intégrant le ratio de couverture de solvabilité sur une période prospective est réalisé au moins une fois par an. La direction des risques à la charge de présenter aux dirigeants effectifs les modalités d'évaluation et les analyses détaillées ; en amont, l'appropriation par les principales directions concernées est continue grâce à des ateliers de partage et de validation des résultats, et à la présentation des analyses dans le cadre des comités spécialisés.

Le dispositif global de maîtrise des risques repose sur un système de délégation à des comités pour les principaux risques (comités auxquels participe le directeur délégué des risques), avec un reporting à l'attention du CDG.

Les principaux comités, dont les champs de compétences sont décrits ci-dessous, se sont réunis très régulièrement en 2023 et permettent une pratique effective d'une gestion « prudente » du fait des divers profils des participants et de la traçabilité des décisions.

B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Conformément aux dispositions de l'article R 354-4, le système de contrôle interne comprend des procédures, un cadre de contrôle et des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise. Il inclut la vérification de la conformité.

La procédure clé s'appuie sur une approche par les risques. Pour chaque processus de MUTEX, le Département Risques Opérationnels et Contrôle Interne réalise avec le responsable de processus une cartographie des risques opérationnels actualisée a minima tous les 3 ans (avec une périodicité plus forte pour les processus comportant des risques forts ou majeurs, ceux ayant connu une évolution importante susceptible de faire évoluer les risques ou ceux où il a été constaté des incidents opérationnels graves).

Les directions métiers sont responsables de la définition du niveau de contrôle de 1er niveau adéquat sur leur périmètre d'activités, au regard des risques inhérents à l'activité, et de la mise en œuvre de ce dispositif.

Elles ont également la charge de la mise en œuvre du contrôle permanent de 2ème niveau sur leur périmètre d'activité, tant en interne que sur les délégataires. Le Département Risques Opérationnels et Contrôle Interne et la fonction vérification de la conformité participent à la conception et à la revue annuelle des contrôles permanents ainsi qu'à l'analyse des résultats et réalise des contrôles sur des thématiques spécifiques. Le Département Risques Opérationnels et Contrôle Interne s'assure de la remontée des incidents et alimente la base Incidents qui permet de rentrer dans une démarche d'amélioration continue en identifiant des plans d'actions pour éviter que les incidents ne se reproduisent.

Au-delà des reporting au Comité de direction générale, l'analyse des incidents est partagée semestriellement au Comité d'Audit, Finance et Risques.

La vérification de la conformité est également intégrée dans le cadre du contrôle interne.

Le responsable de la fonction vérification de la conformité s'appuie sur :

- Un Service en charge des différentes thématiques de conformité (LCB-FT, Lutte contre la corruption, lutte contre la déshérence, lutte contre la fraude, Pratiques Commerciales et Protection des données personnelles),
- Un Club de veille juridique ayant pour objet d'analyser et diffuser les nouvelles obligations et leurs impacts opérationnels pour MUTEX,
- Un Comité de Conformité (mensuel) composé de représentants de chaque Direction opérationnelle et des fonctions clés (membres de droit). Cette instance de gouvernance et de suivi opérationnel a pour objet d'apporter une visibilité suffisante sur la prise en charge effective des besoins de mise en conformité au sein de MUTEX et leur niveau d'avancement.

En parallèle, le responsable de la fonction vérification de la conformité identifie et évalue le risque de non-conformité.

Au cours de l'année 2023, la fonction vérification de la conformité a orienté ses travaux sur la réalisation d'une feuille de route concernant les dispositifs LCB-FT, Déshérence, RGPD et DDA.

Le dispositif de prévention de la corruption a également fait l'objet de travaux.

B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE

En application de l'article R.354-5 du code des assurances, le responsable de la fonction audit a pour rôle :

- D'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne, de gestion des risques et du dispositif de gouvernance ;

- De formuler des recommandations ainsi que des propositions d'actions, au vu de ses conclusions.

La fonction audit interne s'appuie sur le responsable fonction clé audit interne qui dispose des ressources mises à disposition par la Direction de l'Audit Interne du Groupe VYV. L'audit interne dispose également d'un budget pour faire appel à des consultants lorsque les missions d'audit traitent de sujets techniques nécessitant des compétences non détenues par les auditeurs.

En s'appuyant sur une approche par les risques, le responsable de la fonction clé audit interne a soumis en fin d'année 2023, le plan d'audit triennal 2024-2026 au Comité exécutif et au Comité d'Audit, Finances et Risques.

Les dysfonctionnements relevés lors des missions, conduisent à l'émission de recommandations priorisées sur 3 niveaux en fonction de la criticité du risque. Les plans d'actions définis en regard de ces recommandations, font systématiquement l'objet d'un suivi de leur mise en œuvre à un rythme trimestriel.

B.6 FONCTION ACTUARIELLE

Conformément à la réglementation, la Fonction Actuarielle a notamment pour rôle d'exposer un point de vue indépendant sur l'ensemble des domaines techniques propres au profil de risques de l'entreprise et de s'assurer de la cohérence de l'ensemble des travaux quantitatifs réalisés.

La Fonction Actuarielle fait partie intégrante de l'organisation de l'entité. Elle est placée sous la responsabilité directe du Directeur Général Délégué. Elle est membre du Comité Technique ainsi que du Comité des Équilibres Technique et Financier ce qui permet de suivre les hypothèses et les résultats des sujets concernant les provisions, la réassurance et la souscription. Elle a également accès au Comité des Engagements et Souscription, au Comité Audit Finances et Risques ou au Conseil d'Administration et à toute autre instance si elle considère qu'un sujet relève de son périmètre d'intervention.

Pour mener ses travaux la Fonction Actuarielle s'appuie en majorité sur les travaux réalisés par les équipes opérationnelles, indépendantes des équipes de production. Les recommandations exprimées à la suite de ces travaux figurent dans le rapport actuariel, validé annuellement par le Conseil d'Administration. L'avis exprimé sur la politique de souscription et de provisionnement, avec un focus sur la prévoyance collective, ainsi que l'avis sur la politique de réassurance figurent dans ce même document.

B.7 SOUS-TRAITANCE

Le dispositif de pilotage du risque de sous-traitance est décrit dans une politique revue annuellement et validée en Comité de direction générale et approuvée en Conseil d'administration.

Dès lors qu'une direction métier identifie un nouveau besoin ou une évolution de sous-traitance, elle définit en coordination avec le responsable de la fonction Gestion des Risques et le responsable contrôle interne s'il s'agit d'une activité critique ou importante selon les critères définis dans la politique de sous-traitance.

En 2023, la direction des risques a réalisé une analyse de risques portant sur l'externalisation de l'activité de gestion des contrats, des cotisations et des prestations sur un périmètre des contrats prévoyance, retraite et épargne et des activités informatiques.

Des externalisations décidées antérieurement sont considérées critiques et importantes : la dématérialisation confiée à LUMINESS, l'hébergement informatique et l'infogérance, confiés à Inetum, l'édition des courriers confiée à NUMEN Services, les activités de comptabilité auxiliaire titres confiées à OFI AM, la gestion des actifs financiers confiée à OFI AM ainsi que l'externalisation de la fonction clé Audit Interne à l'UMG Groupe VYV.

Ainsi, au 1er janvier 2024, Mutex a eu pour stratégie de s'appuyer sur des expertises externes via de la sous-traitance de ses activités de gestion et informatique.

Ces sous-traitances font l'objet d'un suivi sous un angle économique, pour s'assurer du respect continu par le prestataire de tous les engagements prévus par le contrat.

Ces délégations sur des activités très spécialisées se justifient pour l'atteinte d'une taille critique permettant de garantir une sécurité des opérations.

Dans chaque cas, les délégataires sont situés en France.

C. PROFIL DE RISQUE

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

La prévoyance collective (activité prépondérante avec 67% du chiffre d'affaires en 2023) explique l'importance du risque de souscription sur les engagements « santé non similaire à la vie ». Le capital requis s'avère faible sur les engagements de remboursement de frais de soins, du fait de la part de cette activité (5% du chiffre d'affaires en 2023, en baisse par rapport à l'exercice antérieur) et du niveau de cession en réassurance. En application de la formule standard, pour les indemnités journalières et les rentes d'invalidité non consolidées, les calculs basés forfaitairement sur les primes et les provisions aboutissent en revanche à des montants significatifs de fonds propres mobilisés.

L'importance des garanties décès en prévoyance collective et individuelle dans le portefeuille aboutit également à un capital requis relativement élevé au titre du sous-module catastrophe vie, avant prise en compte du transfert par la réassurance.

Au vu du portefeuille de la société, l'approche qualitative du risque de souscription aboutit également à une mesure de ce risque comme fort, après prise en compte des mesures permettant de réduire ce risque, au titre :

- De l'érosion de la rentabilité du fait d'une dérive de sinistralité ;
- De l'insuffisance des tarifs par rapport au coût réel des garanties et frais de gestion.

L'activité de prévoyance collective est soumise à de nombreuses contraintes externes telles que le resserrement des marges dans un marché concurrentiel et le contexte économique des entreprises (hausse de l'incapacité de travail en particulier).

Le programme de réassurance renforce la protection du portefeuille.

L'activité d'assurance de MUTEX bénéficie de réassurance sous deux formes :

- Des traités en quote-part sur des contrats spécifiques, avec un engagement des réassureurs par année de survenance des sinistres (la quasi-totalité des engagements réassurés donnent lieu à des contreparties et sont cédés à des réassureurs européens) ou par année de souscription (pour les garanties dépendance) ;
- Des traités en excédent de sinistres et en excédent de perte annuelle sur les contrats souscrits en France, pris en compte pour les risques catastrophe vie et santé dans le calcul du capital requis, au vu des conditions contractuelles.

C.2 RISQUE DE MARCHE

Après la mise en transparence des fonds d'investissement, le pourcentage des titres obligataires dans le total de la valorisation des actifs financiers est de 77%. Les actions de type 2 atteignent 1,7% de la valeur économique tandis que les actions comportant un risque plus limité, de type 1 ou infrastructure représentent 8,9%.

Ces caractéristiques expliquent en grande partie le besoin de capital requis obtenu par sous-module de risque. Le niveau élevé du risque de spread (296M€ avant absorption, en baisse par rapport à l'exercice antérieur via un effet vieillissement du portefeuille obligataire) s'explique par la part importante des obligations d'entreprises dans le portefeuille et leur répartition en termes de notation.

Le capital requis au titre de la variation des taux d'intérêt est plus limité du fait de la bonne adéquation de l'actif par rapport aux engagements du passif avec des sensibilités proches.

Les principaux risques financiers identifiés comme forts dans la cartographie actualisée en juin 2023, selon une approche qualitative, sont pris en compte dans le calcul du capital requis dans le cadre de la formule standard. Il s'agit du risque lié à l'environnement économique sur les marchés financiers conduisant à l'augmentation de la prime de risque attendue par ses créanciers (spread) et du risque de baisse de la valeur de réalisation des actions et de l'immobilier.

Un suivi des plus-values latentes est effectué mensuellement par la Direction Financière de Mutex afin d'identifier au plus tôt une tendance de baisse des prix de marché sur une catégorie d'emprunts obligataires et réviser le cas échéant l'allocation d'actifs et le niveau cible de réserve de capitalisation. Mutex dispose d'une couverture action (Mutactions 21). En 2021, Mutex a opté pour une couverture financière qui consiste en un investissement dans un Total Return Swap (TRS) dont la stratégie est de renouveler quotidiennement une paire de put (dont les strikes sont de 100% et 95%) d'échéance annuelle portant sur 50% du notionnel de l'exposition actions. Au cours de l'année 2023, Mutex s'est doté d'une nouvelle stratégie de couverture comprenant 4 put-spreads de strike 85% et 60% dont la valeur de marché varie selon l'évolution de l'Eurostoxx 50. Les puts-spreads couvrent chacun 25% du notionnel de Mutactions 21. En cas d'opportunités sur les marchés, la vente d'un call 1 mois et de strike 105% peut s'ajouter en complément.

En complément des calculs de capitaux de solvabilité requis, un scénario défavorable pourtant sur les risques financiers a été testé sur l'année 2023 dans le cadre de l'ORSA. Dans ce scénario, il a été supposé que la guerre menée par la Russie en Ukraine perdure et entraîne un arrêt total des importations européennes de pétrole et de gaz russes. Ce scénario a donc des répercussions sur les marchés financiers à partir de 2023 (hausse des spreads souverains et corporates) et baisse des rendements sur les OPC actions (côtés / non-côtés).

Ce scénario conduit à un niveau de solvabilité en dessous du seuil d'appétence fixé pour l'année 2023 (avec ou sans application de la mesure transitoire provisions techniques). Différentes mesures de remédiation seraient efficaces pour rétablir à très court terme un niveau de solvabilité satisfaisant ; elles pourraient être mises en œuvre dans un délai de quelques mois (émission de titres subordonnés, augmentation de capital, augmentation du taux de cession en réassurance, ajustement de l'allocation d'actifs...).

C.3 RISQUE DE CREDIT

Le capital de solvabilité requis au titre de ce sous-module est faible pour Mutex (près de 8% du BSCR avant absorption) du fait :

- De l'exposition limitée du nombre de tiers et de leur qualité en termes de solvabilité (principalement assureurs, réassureurs et établissements bancaires français ou européens) ;
- De la prise en compte d'effet de compensation entre créances et dettes pour un même tiers entrant dans le champ de l'exposition de type 1 ;
- Du volume limité de créances supérieurs à 3 mois.

Le recours extrêmement limité à des intermédiaires (autres que les mutuelles ayant noué un partenariat de distribution ou de gestion avec MUTEX) et des critères dans le choix des réassureurs (notation, dépôts en regard des engagements,) permettent de limiter également la vision qualitative du risque.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est suivi tous les ans à travers les calculs des durations de l'actif et du passif ainsi qu'une étude d'adéquation des flux « Cash-Flow Matching » (qui est prise en compte dans les mandats de gestion).

Ces études consistent à vérifier si, à chaque pas de temps, les flux d'actif (coupons, valeurs de remboursement, dividendes...) sont suffisants pour couvrir les flux de passif (prestations, frais, commissions).

En run-off (sans nouvelle production), le déficit de liquidité maximum cumulé représente moins de 8% des actifs liquides de MUTEX.

En outre, compte tenu de la collecte budgétée, aucun problème de liquidité ne devrait être observé sur les prochaines années.

Une étude ponctuelle a également été conduite afin de mesurer la capacité de Mutex à répondre à ses engagements en situation de crise de liquidité. Malgré la dévalorisation des actifs détenus et la réduction de la capacité de cession de titres, 57% du portefeuille est vendable sous trois mois et l'ensemble des flux de passif restent couverts.

C.5 RISQUE OPERATIONNEL

En application de la politique de contrôle interne, la revue des cartographies des risques opérationnels est menée à minima tous les trois ans sur l'intégralité des processus opérationnels. La cartographie qui synthétise les appréciations des risques nets en fin d'année 2023 sera présentée aux dirigeants effectifs au 2ème trimestre 2024.

Afin de limiter les incidents et leur impact financier, des actions de maîtrise sont mises en œuvre et donnent lieu à un suivi permanent sur l'ensemble des processus et à un contrôle interne de deuxième niveau.

Afin de limiter les incidents et leur impact financier, des actions de maîtrise sont mises en œuvre et donnent lieu à un suivi permanent sur l'ensemble des processus et à un contrôle interne de deuxième niveau.

L'exposition de Mutex au risque de cybersécurité reste fort. Il est lié au développement et l'usage du digital ainsi qu'à la course contre l'obsolescence des logiciels. De plus, l'évolution constante des technologies et des cyber-attaques rend difficile la maîtrise de ce risque. Cependant, les actions de protection et le dispositif de gestion du risque cyber ont significativement progressés. En effet, en 2023, Mutex a achevé un chantier de sécurité SI qui a pour objectif d'offrir une meilleure exploitation des outils de cyber défense, aussi bien organisationnel que fonctionnel. Mutex est aussi équipé d'un dispositif de protection, parmi les meilleurs du marché et l'entreprise améliore son exploitation. Enfin, la

sensibilisation du personnel face aux cyber menaces a été renforcée et fait partie intégrante du dispositif de prévention, détection et réaction.

Le risque de discontinuité d'activité, qu'il fasse notamment suite à une discontinuité informatique ou à un sinistre sur le site du siège, est rendu à un niveau acceptable grâce aux actions de prévention et de protection mises en place par Mutex. Les actions de prévention mises en place, contrôle technique par exemple, les tests d'évacuation, les tests de reprise informatique et exercice de crise cyber, permettent de réduire l'occurrence et l'impact du risque de sinistre. Les infrastructures techniques permettent à tous les salariés et prestataires de Mutex de travailler à distance. Mutex est continuellement dans l'anticipation, notamment vis-à-vis des événements tels que les Jeux Olympiques qui arrivent, afin d'assurer la continuité de service.

Dans ce cadre, le risque de discontinuité d'activité informatique fait l'objet d'un dispositif de surveillance permanente.

Une part importante des activités de Mutex est sous-traitée (hébergement et exploitation informatique, éditique, gestion financière, gestion des contrats d'assurance, distribution). En cas d'interruption d'un des délégataires, cela pourrait avoir un impact sur la continuité d'activité et la qualité de service rendu aux clients. Également, si le tiers ne respectait pas ses obligations, cela pourrait avoir un impact sur la conformité de Mutex et/ou sa réputation. Au regard du dispositif mis en place par Mutex pour encadrer la sous-traitance, ce risque lié aux activités déléguées et à la maîtrise de la relation avec les tiers apparaît comme significatif. Le dispositif est décrit dans la politique de sous-traitance. Le pilotage et le contrôle de chaque sous-traitant sont adaptés aux enjeux et aux risques de l'activité sous-traitée. En cas d'interruption de l'activité ou de difficultés d'un des délégataires, Mutex activerait un dispositif d'urgence.

Après avoir sollicité le cabinet PwC pour la réalisation d'un diagnostic de conformité, Mutex a décliné en 2023 une feuille de route concernant les dispositifs LCB-FT, Déshérence, RGPD et DDA, permettant de renforcer sur ces périmètres notamment le cadre procédural, le dispositif de contrôle ou les plans de formation.

Le suivi de l'avancement et de la mise en œuvre de ces feuilles de route ont été présentés régulièrement au cours de l'année en Comité Audit Finances et Risques et en Conseil d'Administration.

Concernant la Lutte contre le Blanchiment et Financement du Terrorisme, le projet engagé en 2023 pour l'automatisation des traitements (scoring client, identification des opérations atypiques) se poursuivra en 2024 avec un objectif de mise en service progressif au T2 et T3 2024.

Concernant la déshérence, plusieurs points d'appui sont identifiés : organisation et gouvernance, cadre procédural, développement d'un outil de pilotage, formations. La feuille de route 2023 a été engagée avec pour objectifs notamment de préciser la formalisation et la mise en place d'une organisation et d'un pilotage renforcée du dispositif Déshérence (révision de la gouvernance actuelle), la mise en conformité des documents contractuels et précontractuels des produits, le renforcement du dispositif de contrôle des Délégataires de gestion et du dispositif de contrôle permanent de niveau 1, le renforcement du dispositif de suivi des formations et du dispositif FICOVIE (échéances 30 septembre 2023).

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1 ACTIFS

D.1.1. Principe de valorisation des placements

Dans le bilan prudentiel, les placements sont évalués à leur juste valeur selon le modèle d'IAS 39. La juste valeur, appelée communément valeur de réalisation, est calculée dans le cadre du processus de clôture S1.

Il peut s'agir :

- D'une valeur de marché (actions cotées, obligations, OPCVM) ;
- D'une valorisation externe (FCPR, SCI/SCPI, actions non cotées).

D.1.2. Placements

Placements	31/12/2022			31/12/2023		
	S1	S2	Dif. S2/ S1	S1	S2	Dif. S2/ S1
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0	0	0	0	0	0
Détention dans les entreprises liées y compris participations	0	0	0	0	0	0
Actions	0	0	0	0	0	0
Obligations souveraines	2 472	2 473	1	2 412	2 539	128
Obligations d'entreprises	3 590	3 276	-314	3 550	3 414	-136
Titres structurés	81	79	-2	70	69	-1
Fonds d'investissement	1 570	1 819	250	1 484	1 796	312
Actifs des contrats en UC	37	37	0	41	41	0
Dépôts, Prêts et Avances sur police	2	2	0	251	251	0
Créances pour dépôts espèces auprès des cédantes	565	577	11	637	632	-5
Total	8 317	8 263	-54	8 444	8 742	298

La différence entre la valorisation des placements en norme S2 par rapport aux comptes sociaux de MUTEX s'établit à 298 M€ en 2023 comparée à -54 M€ en 2022. Cette hausse des plus-values latentes de 352 M€ s'explique essentiellement par :

- La baisse des taux en 2023 entraînant une hausse de la valeur de marché des obligations et produits structurés (306 M€)
- La hausse de la valorisation des fonds d'investissement affectés par la hausse des marchés actions et la baisse des taux (62 M€)

D.1.3. Modélisation des actifs

Les actifs ont été modélisés en date du 31/12/2023 à l'exception des actifs financiers en regard du portefeuille d'épargne-retraite en unités de compte (environ 41 M€).

Approche en transparence

Pour les OPCVM « cotés », l'effort de transparence a été réalisé jusqu'à un niveau de détention 3 pour les fonds de fonds. Les autres OPCVM ont bénéficié d'une macro-transparence encore appelée approche par agrégat (data groupings) consistant à définir des poches d'allocation par macro-classe de risque (risque actions, risque de taux, risque de spread, etc...). Au total, les OPCVM traités par agrégat représentent 14,5% des actifs totaux, soit un pourcentage bien inférieur à la limite autorisée de 20% des actifs totaux.

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

D.2.1. Généralités

D.2.1.1. Engagements techniques au 31/12/2023

Au 31/12/2023, le niveau des provisions techniques dans les comptes sociaux (vision S1) atteint 7 851 M€.

Avant application de la mesure transitoire portant sur les provisions, les provisions techniques S2 s'élèvent à 7 498 M€ (y compris marge de risque).

Après application de la mesure transitoire, le niveau des engagements S2 (y compris marge de risque) est de 7 206 M€.

Lob	Engagements Techniques	31/12/2022			31/12/2023		
		S1	S2 Avant transitoire	S2 Après transitoire	S1	S2 Avant transitoire	S2 Après transitoire
1	Santé	70,6	82,1	82,1	105,1	125,5	125,5
2	IJ/Invalidité dépendance annuelle	1 122,3	1 020,9	1 020,9	1 205,3	1 118,4	1 118,4
13	Santé Acceptation	8,6	9,7	9,7	8,3	10,1	10,1
14	Incapacité/Invalidité Acceptation	50,0	46,5	46,5	53,9	50,1	50,1
29	Dépendance viagère	527,7	244,0	244,0	532,3	266,7	266,7
30	Épargne/Retraite/PPA hors Acceptation	3 469,6	3 525,0	3 203,9	3 336,1	3 529,2	3 243,3
31	Épargne/Retraite/PPA hors Acceptation en UC	36,6	37,8	37,8	41,3	42,7	42,7
32	Prévoyance Vie hors Acceptation	685,1	523,2	523,2	665,7	477,8	477,8
33	REA/Invalidité dépendance annuelle	1 295,5	1 227,7	1 227,7	1 319,4	1 317,9	1 317,9
35	Rente Invalidité Acceptation	106,5	101,3	101,3	111,2	113,2	113,2
36	Acceptation Vie	420,5	409,8	402,4	472,2	446,1	439,9
	Total	7 793,0	7 228,0	6 899,3	7 850,9	7 497,6	7 205,5

D.2.1.2. Périmètre de modélisation

Le taux de modélisation est de 96,5% des provisions techniques en date du 31/12/2023 contre 95,4% au 31/12/2022. Le périmètre non modélisé est majoritairement composé de contrats en unités de compte pour lesquels MUTEX ne supporte pas le risque d'évaluation des actifs (MUTEX garantit uniquement la garantie « plancher » en cas de décès), les provisions des périmètres manuels et d'autres provisions peu significatives. Pour l'ensemble des contrats non modélisés, il est supposé que les provisions économiques dites « Best Estimate » sont égales aux provisions des comptes sociaux.

D.2.2. Principe de valorisation des provisions « Best Estimate »

D.2.2.1. Best Estimate déterministe

Le « Best Estimate » prend en compte l'ensemble des flux de trésorerie (entrants et sortants) nécessaires pour faire face aux engagements pendant toute la durée de ces engagements. Les flux de trésorerie projetés comprennent ainsi notamment :

- Les paiements aux bénéficiaires (intégrant la politique de taux servis sur l'Épargne/Retraite et la revalorisation des garanties de prévoyance) ;
- Les frais correspondants au règlement des prestations et à l'administration des contrats (les frais directs ainsi que les frais faisant l'objet d'une allocation doivent être retenus) ;
- Les commissions de gestion/commercialisation ;
- Les commissions de réassurance ;
- Les primes.

D.2.2.2. Valorisation des coûts d'option

Le calcul des provisions « Best Estimate » tient compte de la valeur des options et garanties financières. Le périmètre d'évaluation des coûts d'options intègre les options liées à la présence de Taux Minimum Garanti (TMG) et de clauses de participation aux bénéfices ainsi que de rachats dynamiques. La prise en compte de la valeur temps des options financières (TVFOG) est effectuée *via* des calculs stochastiques.

Plus précisément, la valeur temps des options et garanties financières correspond à l'écart entre :

- Les provisions « Best Estimate » déterministes calculées sur 40 ans et dans un environnement financier prospectif extrapolé de la courbe des taux sans risque ;
- Et la moyenne des provisions « Best Estimate » calculées sur 1 000 scénarios financiers stochastiques.

D.2.3. Evaluation

D.2.3.1. Périmètre Macro lob Life UC

Lob	BE	31/12/2022			31/12/2023		
		S1	S2 Après transitoire et hors RM	Ratio BE / PT	S1	S2 Après transitoire et hors RM	Ratio BE / PT
32	Décès toutes causes	513,6	356,6	69%	502,8	335,4	67%
36	Décès toutes causes	16,4	10,8	66%	28,9	5,7	20%
Total Décès toutes causes		530,0	367,4	69%	531,7	341,1	64%
30	Epargne Retraite	3 128,2	2 747,8	88%	2 981,1	2 724,5	91%
31	Epargne Retraite	36,6	36,6	100%	41,3	41,3	100%
36	Epargne Retraite	401,3	376,9	94%	440,0	415,5	94%
Total Epargne Retraite		3 566,1	3 161,3	89%	3 462,4	3 181,4	92%
30	PPA (Prévoyance Pluri Annuelle)	341,4	351,3	103%	355,1	404,7	114%
32	PPA (Prévoyance Pluri Annuelle)	0,1	0,0	69%	0,1	0,1	80%
36	PPA (Prévoyance Pluri Annuelle)	0,0	0,0	100%	0,0	0,0	100%
Total PPA (Prévoyance Pluri Annuelle)		341,5	351,3	103%	355,1	404,8	114%
32	Rente conjoint	105,9	97,7	92%	104,8	84,3	81%
36	Rente conjoint	1,0	0,2	17%	1,2	1,2	95%
Total Rente conjoint		106,9	97,9	92%	106,0	85,5	81%
32	Rente éducation	65,6	51,6	79%	58,0	40,9	71%
36	Rente éducation	1,7	1,3	78%	2,0	1,8	90%
Total Rente éducation		67,3	53,0	79%	60,0	42,7	71%
Total LIFE		4 611,8	4 030,8	87%	4 515,3	4 055,5	90%

Mesures transitoires

Les mesures transitoires utilisées dans les calculs S2 sur la « macro-lob » Vie et UC au 31/12/2023 sont les suivantes :

- La correction pour volatilité (impact estimé à 49 M€) ;
- La transitoire provision sur le périmètre Epargne (impact estimé à 292 M€).

Provision pour participation aux bénéficiaires admissibles en Fonds Propres

Au 31/12/2023, Mutex retient la possibilité d'incorporer une part de la PPB dans ses fonds propres économiques (impact estimé à 16 M€). Les chiffres de provisions présentés dans cette section n'intègrent pas cet ajustement post consolidation.

Analyse du passage de S1 à S2

L'analyse du tableau ci-dessus met en exergue 2 segments d'activité présentant 2 profils d'écart entre les provisions économiques et les provisions comptables distincts :

- Segment Epargne/Retraite/PPA

Le « Best Estimate » est inférieur d'environ 6% aux provisions comptables S1 en raison des points suivants :

- Les taux d'actualisation utilisés pour calculer le « Best Estimate » sont supérieurs aux taux techniques S1, impliquant une diminution d'environ 10% par rapport aux provisions comptables S1
- La mesure transitoire S2 sur les provisions techniques conduit à amoindrir le « Best Estimate », impliquant une diminution d'environ 8% par rapport aux provisions comptables S1

En partie compensés par les points suivants :

- La participation aux bénéfices discrétionnaire incluse dans le « Best Estimate » au-delà de la provision pour participation aux excédents S1, impliquant une hausse d'environ 8% par rapport aux provisions comptables S1
- Le coût des options et garanties inclus dans le « Best Estimate », impliquant une hausse d'environ 4% par rapport aux provisions comptables S1

- Segment Prévoyance Vie

Le « Best Estimate » est inférieur d'environ 33% aux provisions comptables S1 en raison des points suivants :

- Les écarts entre les lois biométriques prises en compte pour calculer le « Best Estimate » versus celles utilisées pour calculer les provisions comptables S1, s'agissant notamment des décès des assurés en arrêt de travail, impliquant une diminution d'environ 20% par rapport aux provisions comptables S1
- Les taux d'actualisation utilisés pour calculer le « Best Estimate » sont supérieurs aux taux techniques S1, impliquant une diminution d'environ 7% par rapport aux provisions comptables S1
- Les bénéfices liés aux primes futures projetées inclus dans le « Best Estimate » (frontière des contrats) non pris en compte pour calculer les provisions comptables S1, impliquant une diminution d'environ 10% par rapport aux provisions comptables S1

En partie compensés par les points suivants :

- La valeur actuelle des coûts incluse dans le « Best Estimate » (dite "BE de frais") est supérieure aux chargements inclus dans les provisions comptables S1, impliquant une hausse d'environ 4% par rapport aux provisions comptables S1
- Le « Best Estimate » inclut la revalorisation future estimée des prestations, non prise en compte pour calculer les provisions comptables S1, impliquant une hausse d'environ 1% par rapport aux provisions comptables S1

Analyse du passage des provisions « Best Estimate » de N-1 à N :

- Segment Epargne/Retraite/PPA

La légère hausse du « Best Estimate » (+1%) entre 2022 et 2023 résulte de la baisse de la courbe des taux EIOPA entre N-1 et N (+ 4%), en partie compensée par les effets suivants :

- La mise à jour des données de passif (- 2%) ;
- La charge financière liée à la PB et au coût des options (- 1%)

- Segment Prévoyance Vie

La diminution du « Best Estimate » de 9% entre 2022 et 2023 résulte de la combinaison de plusieurs effets :

- L'évolution du portefeuille (baisse des volumes, caractéristique des sinistrés) explique une baisse du "Best Estimate" de 10%
- La mise à jour des hypothèses techniques entraîne une baisse du « Best Estimate » de 3% en lien avec l'amélioration de la sinistralité qui fait suite aux actions de renouvellement menées ces dernières années et à la baisse de la revalorisation future
- La valeur actuelle des coûts incluse dans le "Best Estimate" (dite "BE de frais") diminue de 3% par rapport à 2022, en lien avec la baisse des hypothèses de coûts projetés et la baisse de l'inflation

En partie compensé par les effets suivants :

- La hausse des taux d'actualisation S2 entre 2022 et 2023 explique une hausse du "Best Estimate" de 3%
- La hausse de la vision économique des PE de 3% en lien avec la hausse de l'assiette suite à la prise en compte du taux max réglementaire sur les engagements contractuels

D.2.3.2. Périmètre Macro-Santé SLT et non SLT :

Lob	BE	31/12/2022			31/12/2023		
		S1	S2 Après transitoire et hors RM	Ratio BE / PT	S1	S2 Après transitoire et hors RM	Ratio BE / PT
35	Complément Retraite	56,5	56,5	100%	53,3	53,3	100%
33	Complément Retraite	0,4	0,0	0%	0,4	0,0	0%
Total Complément Retraite		56,9	56,5	99%	53,7	53,3	99%
14	Décès accidentel	0,0	-0,2	-340%	0,1	-0,2	-260%
2	Décès accidentel	22,1	12,3	56%	19,0	8,2	43%
Total Décès accidentel		22,1	12,2	55%	19,0	8,0	42%
14	Dépendance	0,7	0,7	100%	0,8	0,8	100%
2	Dépendance	0,0	-3,8	0%	0,0	-1,9	0%
29	Dépendance	527,7	240,5	46%	532,3	262,9	49%
33	Dépendance	70,6	59,3	84%	74,8	77,9	104%
Total Dépendance		599,0	296,7	50%	607,8	339,7	56%
2	Exonération	0,3	0,1	20%	0,4	0,1	21%
Total Exonération		0,3	0,1	20%	0,4	0,1	21%
14	Arrêt de travail	49,3	37,3	76%	53,1	40,6	76%
2	Arrêt de travail	1 099,9	814,9	74%	1 186,0	904,1	76%
33	Arrêt de travail	1 224,5	1 149,8	94%	1 244,3	1 220,9	98%
35	Arrêt de travail	49,9	44,0	88%	58,0	59,0	102%
Total Arrêt de travail		2 423,5	2 046,1	84%	2 541,3	2 224,5	88%
1	Maladie	70,6	66,2	94%	105,1	101,9	97%
13	Maladie	8,6	7,8	91%	8,3	8,2	98%
2	Maladie	0,0	0,0	100%	0,1	0,1	100%
Total Maladie		79,3	74,0	93%	113,4	110,1	97%
Total HNSLT		1 251,6	935,5	75%	1 372,7	1 061,7	77%
Total HSLT		1 929,6	1 550,2	80%	1 963,0	1 674,0	85%

Mesures transitoires

La mesure transitoire utilisée dans les calculs S2 santé similaire ou non à la vie au 31/12/2023 est uniquement la correction pour volatilité (44 M€).

Analyse du passage de S1 à S2

- Segment prévoyance Santé Non Vie

L'écart entre les provisions techniques S1 et le « Best Estimate » (-12%) s'explique par les effets suivants :

- Les taux d'actualisation utilisés pour calculer le « Best Estimate » sont supérieurs aux taux techniques S1, impliquant une diminution d'environ 10% par rapport aux provisions comptables S1
- Les écarts entre les lois biométriques prises en compte pour calculer le « Best Estimate » versus celles utilisées pour calculer les provisions comptables S1, s'agissant notamment des taux de passage en invalidité, impliquant une diminution d'environ 7% par rapport aux provisions comptables S1

En partie compensés par les effets suivants :

- Le « Best Estimate » inclut la revalorisation future estimée des prestations, non prise en compte pour calculer les provisions comptables S1, impliquant une hausse d'environ 3% par rapport aux provisions comptables S1
- La valeur actuelle des coûts incluse dans le « Best Estimate » (dite "BE de frais") est supérieure aux chargements inclus dans les provisions comptables S1, impliquant une hausse d'environ 2% par rapport aux provisions comptables S1

- Segment Dépendance

L'écart entre les provisions techniques S1 et le « Best Estimate » (-28%) s'explique principalement par les taux d'actualisation utilisés pour calculer le « Best Estimate » qui sont supérieurs aux taux techniques S1, impliquant une diminution d'environ 18% par rapport aux provisions comptables S1

Analyse du passage des provisions « Best Estimate » de N-1 à N :

- Segment prévoyance Santé Non Vie

L'augmentation du « Best Estimate » de 10% entre 2022 et 2023 résulte de la combinaison de plusieurs effets :

- L'évolution du portefeuille (hausse des volumes, caractéristique des sinistrés, taux technique) explique une hausse du "Best Estimate" de 7%
- La hausse des taux d'actualisation S2 entre 2022 et 2023 explique une hausse du "Best Estimate" de 4%
- La hausse de la vision économique des PE de 3% en lien avec la hausse de l'assiette suite à la prise en compte du taux max réglementaire sur les engagements contractuels

En partie compensés par les effets suivants :

- La mise à jour des hypothèses techniques entraîne une baisse du « Best Estimate » de 3% en lien avec l'amélioration de la sinistralité qui fait suite aux actions de renouvellement menées ces dernières années et la baisse de la revalorisation future
 - La valeur actuelle des coûts incluse dans le "Best Estimate" (dite "BE de frais") diminue de 2% par rapport à 2022, en lien avec la baisse des hypothèses de coûts projetés et la baisse de l'inflation
- Segment Dépendance

Le « Best Estimate » est en hausse de 14% entre 2022 et 2023 en lien avec les effets suivants :

- La hausse des taux d'actualisation S2 entre 2022 et 2023 explique une hausse du "Best Estimate" de 7%
- L'évolution du portefeuille (vieillessement du portefeuille, caractéristique des sinistrés, taux technique) explique une hausse du "Best Estimate" de 12%

Partiellement compensés par l'impact de la baisse des hypothèses de frais et de l'inflation de -2%.

D.3 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

Le tableau ci-dessous synthétise les différences entre les méthodes de valorisation des normes comptables françaises et les méthodes de valorisation de Solvabilité 2 pour les principaux éléments de l'actif et du passif (autres que les placements et les provisions techniques décrits en D.1 et D.2).

Thème	Principes Bilan statutaire	Principes Bilan prudentiel	Application Mutex Solvabilité 2
Incorporels	Comptabilisation au coût d'acquisition + amortissement	Non reconnu	Valorisé à zéro
Créances pour dépôts espèces	Comptabilisation du nominal + dépréciations	Juste valeur selon les principes IAS39	Valorisation économique (somme actualisée des cash flows futurs)
Autres créances	Comptabilisation du nominal + dépréciations	Juste valeur selon les principes IAS39	Valeur bilan statutaire
Impôt Différés	Non comptabilisé	Comptabilisé selon les principes d'IAS 12	Non comptabilisé dans le cas d'un IDA en situation nette et comptabilisé dans le cas d'un IDP en situation nette
Capitaux Propres		Absent du Bilan S2	Réserve de réconciliation
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	Comptabilisation du nominal	Juste valeur selon les principes IAS39	Modélisées pour la garantie Dépendance Valeur bilan statutaire pour les autres garanties
Dettes et Trésorerie	Comptabilisation du nominal	Juste valeur selon les principes IAS39	Valeur bilan statutaire
Dettes subordonnés	Comptabilisation du nominal	Juste valeur hors effet du risque de crédit propre	Valorisation interne des Titres subordonnés Le niveau de spread servant à l'évaluation est figé au niveau de spread à l'émission des titres

D.3.1. Valorisation des impôts différés

Nous constatons des impôts différés sur :

- Les différences entre la valeur S2 d'un actif ou d'un passif et sa valeur fiscale ;
- Les décalages temporaires entre le résultat S2 et le résultat fiscal ;

Au 31/12/2023, MUTEX présente une position d'impôts différés négative qualifiée de « passif net ». Cette position nette est la résultante du solde entre les impôts différés actif - IDA (111 M€) et les impôts différés passif - IDP (194 M€) calculés poste par poste dans le bilan prudentiel (Cf. état S.02.01.02).

Cet impôt différé passif net de 83 M€ s'explique essentiellement par :

- un IDP de 37 M€ sur les actifs liés à la situation de moins-value latente nette sur les placements ;
- un IDP de 32 M€ provenant de l'écart BE - provisions techniques;
- un IDP de 14 M€ lié aux autres actifs et passifs.

Sans application de la mesure transitoire sur les provisions, l'impôt différé passif net de MUTEX aurait été de 8 M€.

D.3.2. Dettes pour dépôts espèces

Les dettes pour dépôts espèces sont valorisées à 342 M€ au 31/12/2023 pour une valeur comptable de 384 M€. L'écart entre ces deux normes provient de valorisation économique de la dette pour dépôts espèces qui est réalisée pour le périmètre dépendance et de la valorisation simplifiée réalisée pour le périmètre prévoyance (valeur sociale + Best Estimate intérêts dépôts espèces).

D.3.3. Valorisation des dettes subordonnées

Concernant la méthodologie de valorisation de la dette subordonnée (TSR de 200 M€ émis fin 2020), Mutex recalcule la valeur économique à chaque date d'inventaire en utilisant une méthode simplifiée :

- Le spread implicite du titre subordonné est figé à l'émission et considéré comme constant
- Actualisation par la suite les flux futurs, ie les coupons et le montant de remboursement, avec la courbe des taux EIOPA sans volatility adjustment en date d'inventaire augmentée du spread à l'émission.

D.3.4. Créances pour dépôts espèces

Mutex porte, principalement, à son bilan, les créances des dépôts espèces effectués par Mutex Union. Les créances font l'objet d'un calcul de valorisation économique, cette dernière étant égale à la somme actualisée des cash flows futurs attendus : somme des variations de dépôts et des intérêts sur dépôts.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 FONDS PROPRES

E.1.1. Actif net

L'actif net correspond à la différence entre la valeur des actifs et la valeur des passifs évaluée conformément aux méthodes exposées au chapitre D. De manière analytique, l'actif net se décompose comme suit :

Actif net	31/12/2022	31/12/2023	Variation
Capital social	37	37	0
Primes liées au capital social	269	269	0
Réserve de réconciliation	999	1 151	152
Total	1 306	1 458	152

L'actif net est composé à hauteur de 21% par les fonds propres sociaux (capital social et primes d'émission) et 79% par les éléments constitutifs de la réserve de réconciliation.

La réserve de réconciliation se décompose de la façon suivante :

Réserve de réconciliation	31/12/2022	31/12/2023	Variation
Annulation des actifs incorporels	-0	-0	0
Report à nouveau	61	102	40
Résultat	60	44	-17
Coût évaluation de la dette subordonnée (Vnc - Vm)	42	30	-12
IDP nets	-87	-83	3
Richesse actifs de placement (Vm - Vnc)	-54	298	352
Réserve de capitalisation	394	394	-0
BE-PT cédées (DDE incluse)	-311	-277	34
PT-BE brutes	894	645	-248
Total	999	1 151	152

La hausse de la réserve de réconciliation de 152 M€ est essentiellement liée aux facteurs ci-dessous :

- La hausse des plus-values latentes de 352 M€ lié à la hausse des taux
- La baisse en valeur absolue de l'écart BE-provisions techniques nettes yc PPE admissible de 214 M€
- Le résultat net en baisse de 17 M€ et le report à nouveau qui progresse de 40 M€
- La baisse de la valorisation de la dette subordonnée de 12 M€ en lien avec la hausse des taux

L'impact de la mise en œuvre de la mesure transitoire provisions sur le périmètre Epargne représente une amélioration de la réserve de réconciliation de 216 M€ qui se décompose comme suit :

- 292 M€ de « Best Estimate » bruts (pas d'effet réassurance sur ce périmètre) ;
- -75 M€ d'impôts différés actif.

E.1.2. Fonds propres éligibles

a. Evolution des fonds propres éligibles

	31/12/2023
Fonds propres éligibles à l'ouverture	1 464
Dividendes mis en distribution	-20
Résultat de l'exercice	44
Reprise de la réserve de capitalisation	0
Autres réserves	0
Variation des plus- et moins-values latentes	352
Réévaluation des provisions techniques	-199
Impôts générés par les retraitements à la juste valeur	3
Fonds propres éligibles à la clôture	1 644

Le montant des fonds propres éligibles au 31/12/2023 s'élève à 1 644 M€ contre 1 464 M€ en 2022. Cette hausse de 180 M€ est principalement liée à :

- La hausse des plus-values latentes y compris CDE (352 M€) plus importante que la baisse de l'écart BE-PT net y compris DDE et PPE Admissible (199 M€), entraînant une hausse des impôts différés de 3 M€
- En dépit de la hausse des fonds propres comptables avec :
 - Un résultat net 2023 de 44 M€, en progression de 18 M€ par rapport à 2022
 - Une distribution de dividende en 2023 à hauteur de 20 M€

b. Décomposition des fonds propres éligibles

Les fonds propres éligibles se décomposent de la manière suivante :

Fonds propres Eligibles	Tier 1	Tier 1 restreint	Tier 1 non restreint	Tier 2	Tier 3	Total
Fonds Propres de Base	1 458	0	16	170	0	1 644
Capital Social	37	0	16	0	0	53
Primes liées au capital social	269	0	0	0	0	269
Réserve de réconciliation	1 151	0	0	0	0	1 151
Dette subordonnée	0	0	0	170	0	170
PPE admissible	0	0	16	0	0	16
Fonds Propres Auxiliaires	0	0	0	0	0	0
Fonds propres disponibles	1 458	0	16	170	0	1 644
Ecrêtements	0	0	0	0	0	0
Fonds propres éligibles	1 458	0	16	170	0	1 644

La dette subordonnée est intégrée dans les fonds propres (170 M€ en Tier 2) sans déclencher le seuil d'écrêtements, de telle sorte que les fonds propres éligibles à la couverture de la charge en capital sont égaux aux fonds propres disponibles.

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

E.2.1. Méthodologie d'évaluation des SCR

Le capital de Solvabilité requis (SCR) est calculé selon la formule standard. Au 31/12/2023, il s'élève à 900M€ contre 795 M€ au 31/12/2022.

Les SCR calculés par modules de risques sont présentés dans le tableau ci-dessous :

SCR	31/12/2022		31/12/2023	
	Avant absorption	Après absorption	Avant absorption	Après absorption
Risque de Marché	578,9	391,0	652,1	469,3
Risque de défaut de contreparties	80,4	80,4	89,6	89,6
Risque de souscription vie	337,2	163,6	313,1	178,7
Risque de souscription Santé	477,9	460,9	497,4	497,4
Risque de souscription Non-vie				
Risque sur les incorporels	0,0	0,0	0,0	0,0

Avant absorption par les provisions techniques, le risque de marché et le risque de souscription Santé sont les modules de risque les plus élevés, ils représentent respectivement 36% et 42% du volume total de SCR modulaires.

Après absorption par les provisions techniques, le poids du risque de marché est de 38% et celui du risque de souscription santé est de 40%.

E.2.2. Risque de marché

L'évaluation de la charge en capital au titre des risque de marché est effectuée à l'aide de la formule standard.

E.2.2.1. SCR Action

En M€	31/12/2022			31/12/2023		
	Avant absorption	Après absorption	Coeff absorption	Avant absorption	Après absorption	Coeff absorption
Risque Actions	218,4	145,3	33,5%	276,3	195,8	29,1%
Type 1	166,0	111,9	32,6%	195,6	138,5	29,2%
Type 2	44,3	28,7	35,2%	69,6	50,1	28,0%
Type 3						

La baisse du SCR brut pour le module action résulte majoritairement de la hausse des marchés actions couplée à la hausse de l'effet Dampener (1,46% en 2023 vs -3,02% en 2022) qui en découle.

E.2.2.2. SCR Taux

En M€	31/12/2022			31/12/2023		
	Avant absorption	Après absorption	Coeff absorption	Avant absorption	Après absorption	Coeff absorption
Risque de taux d'intérêt	0,0	35,2		80,5	38,0	52,8%
<i>Hausse</i>	-26,0	35,2	235,3%	-93,2	-21,0	77,4%
<i>Baisse</i>	29,9	0,0	100,0%	80,5	38,0	52,8%

Le SCR de taux a augmenté par rapport au 31/12/2023 avant absorption par la participation aux bénéfiques. Cette hausse importante s'explique par :

- Le sens retenu pour le SCR de taux net d'absorption par la participation aux bénéfiques (baisse des taux à l'AA23 et hausse des taux à l'AA22).
- Le SCR taux augmente car dans le scénario à la baisse, la sensibilité des actifs diminue moins vite que la sensibilité du passif. Cela peut s'expliquer par la forme de la courbe de taux (la baisse des taux est plus forte sur les taux courts que sur les taux longs).

E.2.2.3. SCR de Spread

En M€	31/12/2022			31/12/2023		
	Avant absorption	Après absorption	Coeff absorption	Avant absorption	Après absorption	Coeff absorption
Risque de spread	321,2	211,0	34,3%	296,4	221,0	25,5%

Comme au 31/12/2022, le risque de marché est essentiellement porté par le SCR Spread, le portefeuille obligataire en direct en direct (74% de la valeur de marché totale des actifs) étant composé à 49,6% d'obligations corporate.

Le SCR de spread diminue via un effet vieillissement du portefeuille en dépit de la baisse des taux observée sur l'année 2023. Ce vieillissement du portefeuille implique une baisse des taux de chocs moyens.

La politique d'investissement de MUTEX prévoit une diversification des investissements en obligations d'entreprises en matière d'exposition (en pourcentage de la valeur de marché) par maturité et notation, traduite opérationnellement par la formalisation de mandats de gestion.

E.2.3. Risque de contrepartie

La charge en capital résulte de l'évaluation du risque de contrepartie porte sur les typologies d'exposition suivantes :

Risques de Type 1 : Les expositions au risque de type 1 ont été ventilées nominativement par contreparties et sont générés par :

- Les créances vis à vis des contreparties bancaires ;
- Les créances nées d'opérations de réassurance en cession et en acceptation ;
- Les provisions techniques S2 cédées nettes de la valeur prudente des collatéraux, pour les expositions aux défauts des réassureurs.

Risques de Type 2 : Ces expositions correspondent aux risques générés par diverses créances assurés/intermédiaires pour lesquelles les contreparties sont considérées comme non identifiables et

diversifiables. Ces créances sont constituées pour l'essentiel des créances nées d'opérations directes, de créances fournisseurs et de créances vis-à-vis d'organismes publics.

En M€	31/12/2022	31/12/2023
Risque de contrepartie	80,4	89,6
Type 1	3,4	1,8
Type 2	77,9	88,2

E.2.4. Risque de souscription

L'évaluation de la charge en capital au titre des risques de souscription vie (LIFE) et santé similaire à la vie (HSLT) est effectuée par approche simulatoire à partir des chocs des spécifications techniques. Seul le risque catastrophe vie a été évalué par formule fermée sur la base des simplifications prévues par les spécifications techniques du 30/04/2014 (SCR.7.82 et SCR.7.83). Le risque de souscription santé non similaire à la vie (NSLT) est calculé par approche de type formule fermée.

Aucun paramètre spécifique (USP) à l'entité MUTEX n'a été utilisé dans le calibrage des chocs de souscription.

En M€	31/12/2022	31/12/2023
Risque de souscription vie	163,6	178,7
Risque de souscription Santé	460,9	497,4
Santé SLT - risque de souscription	69,6	73,7
Santé Non-SLT	419,0	453,3
Santé CAT	10,9	11,3

La hausse du SCR Santé de +30M€ s'explique principalement par la hausse du SCR Santé NSLT.

La hausse du SCR Santé NSLT de 34 M€ s'explique par un volume de primes retenu (lob Protection du revenu) dans le cadre du SCR Primes et réserves plus important. La hausse du volume de primes de la lob protection du revenu est en lien avec les objectifs de Mutex en matière de développement et de renforcement sur le segment Prévoyance. La hausse du volumes de réserves (hausse des Best Estimate en lien avec la baisse des taux) explique également la hausse observée sur le SCR Santé NSLT.

E.2.5. Capacité d'absorption

E.2.5.1. Mesure de la capacité d'absorption

Les SCR ont été calculés bruts et nets d'absorption par la participation aux bénéfiques. Il a été vérifié que la capacité d'absorption des chocs par la participation aux bénéfiques (mesurée comme la différence entre le SCR brut et net de participation aux bénéfiques) n'excédait pas la valorisation de la participation discrétionnaire (appelée Future Discretionary Benefits ou FDB).

Cette dernière est calculée comme la différence entre le « Best Estimate » net de réassurance et le « Best Estimate Garanti » net de réassurance. Son montant s'élève à 603,6 M€ au 31/12/2023.

en M€	31/12/2022	31/12/2023
FDB	656,9	603,6

Aucune capacité d'absorption n'a été prise en compte pour le risque de concentration.

L'absorption du BSCR est de 20% en 2023 contre 25% en 2022 et est principalement portée par l'absorption du risque de marché.

L'absorption par les provisions techniques baisse par rapport au 31/12/2022. La baisse du niveau des taux au 31/12/2023 diminue la participation aux bénéfices versés aux assurés au cours de la projection.

en M€	31/12/2022	31/12/2023	Evolution
Absorption par les provisions techniques	253,6	216,3	-14,71%

Le profil de MUTEX (l'Epargne/Retraite représente plus de 51% des provisions techniques) permet d'absorber une partie importante des différents chocs grâce à un mécanisme de participation aux bénéfices.

E.2.5.2. Ajustement par l'impôt du BSCR

Avant prise en compte des impôts différés, le SCR s'établit à 931,9 M€.

Avant application de la mesure transitoire sur les provisions techniques Epargne, Mutex est en situation d'impôts différés de passif nets à hauteur de 7,9 M€ contre 1,7 M€ en 2022.

La hausse des plus-values latentes est plus importante que la hausse des Best Estimates. La reconnaissance d'impôts différés notionnels de 24 M€ permet d'augmenter le montant d'impôts différés totaux entrant dans le calcul de la charge en capital.

Ces montants permettent d'absorber une partie du SCR qui s'établit, in fine à 900M€ (les impôts différés permettant de diminuer le SCR sont les impôts différés hors mesure transitoire sur les provisions techniques, celle-ci ne s'appliquant qu'aux éléments du bilan prudentiel).

E.2.6. Impact de la correction pour volatilité sur les indicateurs de solvabilité

L'impact de la correction pour volatilité sur les indicateurs de solvabilité est synthétisé dans le tableau suivant :

Avec mesures transitoires provisions :

en M€	Sans VA	Avec VA	Impact
Capital de solvabilité requis	935,0	899,9	- 35,2
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 565,0	1 644,1	79,1
Taux de couverture S2	167,4%	182,7%	15,3%

Hors mesures transitoires provisions :

en M€	Sans VA	Avec VA	Impact
Capital de solvabilité requis	935,0	899,9	- 35,2
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 348,3	1 427,4	79,1
Taux de couverture S2	144,2%	158,6%	14,4%

E.2.7. Minimum de Capital Requis (MCR)

Le Minimum de Capital Requis (MCR) a été évalué en conformité avec le règlement délégué. Les planchers (cf. Minimum de Capital Requis Absolu) ont été appliqués séparément en Vie et en Non-Vie conformément aux articles MCR.16 et MCR.21.

Le MCR est de 373M€ en 2023 contre 334 M€ en 2022.

ANNEXES

BILAN PRUDENTIEL (S.02.01.02)

Actif en K€

Actifs		Valeur Solvabilité II
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	110 993
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	3 530
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et	R0070	8 068 629
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	218
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	218
Obligations	R0130	6 023 073
Obligations d'État	R0140	2 539 262
Obligations d'entreprise	R0150	3 414 500
Titres structurés	R0160	69 311
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	1 795 635
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	249 704
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	40 854
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	951
Avances sur police	R0240	697
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	253
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	749 273
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	130 664
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	130 664
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	618 609
Santé similaire à la vie	R0320	409 394
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	209 214
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	631 744
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	514 501
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	6 959
Autres créances (hors assurance)	R0380	26 430
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	26 799
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	10 180 662

Passif en K€

Passifs		Valeur Solvabilité II
Provisions techniques non-vie	R0510	1 304 072
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 304 072
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	1 061 708
Marge de risque	R0590	242 363
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	5 842 967
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 697 737
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	1 673 985
Marge de risque	R0640	23 752
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	4 145 230
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	3 998 493
Marge de risque	R0680	146 737
Provisions techniques UC et indexés	R0690	42 741
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	41 292
Marge de risque	R0720	1 449
Other technical provisions	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 523
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	341 916
Passifs d'impôts différés	R0780	194 326
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	330
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	158 896
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	251 139
Autres dettes (hors assurance)	R0840	397 677
Passifs subordonnés	R0850	170 193
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	170 193
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	8 706 780
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 473 882

PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR PAYS (S.04.05.21)

En K€

S.04.05.21.01

Home country: Non-life insurance and reinsurance obligations

		Home country
		C0010
Premiums written (gross)	AR0019	
Gross Written Premium (direct)	R0020	636 953
Gross Written Premium (proportional reinsurance)	R0021	49 765
Gross Written Premium (non-proportional reinsurance)	R0022	0
Premiums earned (gross)	AR0029	
Gross Earned Premium (direct)	R0030	636 430
Gross Earned Premium (proportional reinsurance)	R0031	49 769
Gross Earned Premium (non-proportional reinsurance)	R0032	0
Claims incurred (gross)	AR0039	
Claims incurred (direct)	R0040	347 069
Claims incurred (proportional reinsurance)	R0041	28 519
Claims incurred (non-proportional reinsurance)	R0042	0
Expenses incurred (gross)	AR0049	
Gross Expenses Incurred (direct)	R0050	86 267
Gross Expenses Incurred (proportional reinsurance)	R0051	5 175
Gross Expenses Incurred (non-proportional reinsurance)	R0052	0

S.04.05.21.02

Top 5 countries (by amount of gross premiums written): Non-life insurance and reinsurance obligations

Country	R0010	FRANCE
Top 5 countries: non-life		
C0020		
Premiums written (gross)	AR0019	
Gross Written Premium (direct)	R0020	
Gross Written Premium (proportional reinsurance)	R0021	
Gross Written Premium (non-proportional reinsurance)	R0022	
Premiums earned (gross)	AR0029	
Gross Earned Premium (direct)	R0030	
Gross Earned Premium (proportional reinsurance)	R0031	
Gross Earned Premium (non-proportional reinsurance)	R0032	
Claims incurred (gross)	AR0039	
Claims incurred (direct)	R0040	
Claims incurred (proportional reinsurance)	R0041	
Claims incurred (non-proportional reinsurance)	R0042	
Expenses incurred (gross)	AR0049	
Gross Expenses Incurred (direct)	R0050	
Gross Expenses Incurred (proportional reinsurance)	R0051	
Gross Expenses Incurred (non-proportional reinsurance)	R0052	

S.04.05.21.03

Home country: Life insurance and reinsurance obligations

		Home country
		C0030
Gross Written Premium	R1020	444 129
Gross Earned Premium	R1030	444 052
Claims incurred	R1040	588 875
Gross Expenses Incurred	R1050	125 983

S.04.05.21.04

Top 5 countries (by amount of gross premiums written): Life insurance and reinsurance obligations

Country	R1010	FRANCE
Top 5 countries: life and health SLT		
C0040		
Gross Written Premium	R1020	
Gross Earned Premium	R1030	
Claims incurred	R1040	
Gross Expenses Incurred	R1050	

PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE (S.05.01.02)

Non Vie en K€

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0010	C0020	C0200
Primes émises	AR0109			
Brut - assurance directe	R0110	51 485	585 469	636 953
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	4 016	45 750	49 765
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			0
Part des réassureurs	R0140	20 469	87 351	107 821
Net	R0200	35 031	543 867	578 898
Primes acquises	AR0209			
Brut - assurance directe	R0210	51 485	584 945	636 430
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	4 016	45 754	49 769
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			0
Part des réassureurs	R0240	20 469	87 351	107 821
Net	R0300	35 031	543 347	578 378
Charge des sinistres	AR0309			
Brut - assurance directe	R0310	47 287	299 782	347 069
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	3 947	24 572	28 519
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			0
Part des réassureurs	R0340	20 308	47 816	68 124
Net	R0400	30 926	276 538	307 464
Variation des autres provisions techniques	R0550	2 633	80 561	83 195
Autres dépenses	R1210			6 094
Total des dépenses	R1300			89 288

Vie en K€

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0270	C0280	C0300
Primes émises	AR1409								
Brut	R1410	39 159	95 017	3 067	246 645	0	0	60 241	444 129
Part des réassureurs	R1420	30 725	1 765	0	49 961	0	0	0	82 451
Net	R1500	8 434	93 252	3 067	196 684	0	0	60 241	361 678
Primes acquises	AR1509								
Brut	R1510	39 081	95 017	3 067	246 645	0	0	60 241	444 052
Part des réassureurs	R1520	30 725	1 765	0	49 961	0	0	0	82 451
Net	R1600	8 357	93 252	3 067	196 684	0	0	60 241	361 601
Charge des sinistres	AR1609								
Brut	R1610	23 295	284 583	2 429	100 223	147 453	6 065	24 827	588 875
Part des réassureurs	R1620	17 884	2 086	0	-3 197	20 240	0	0	37 012
Net	R1700	5 412	282 496	2 429	103 420	127 214	6 065	24 827	551 863
Dépenses engagées	R1900	3 167	49 285	821	29 486	28 648	403	7 072	118 881
Solde - autres dépenses/revenus techniques	R2510								1 484
Autres dépenses	R2600								120 365
Montant total des rachats	R2700	0	71 036	1 734	0	0	0	0	72 770

PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE (S.17.01.02)

En K€

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque	AR0057			
Meilleure estimation	AR0058			
Provisions pour primes	AR0059			
Brut	R0060	1 443	-20 329	-18 886
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	1 273	-18 825	-17 552
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	170	-1 504	-1 334
Provisions pour sinistres	AR0159			
Brut	R0160	108 650	971 945	1 080 595
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	49 243	98 973	148 216
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	59 407	872 972	932 379
Total meilleure estimation - brut	R0260	110 093	951 616	1 061 708
Total meilleure estimation - net	R0270	59 577	871 468	931 044
Marge de risque	R0280	25 132	217 232	242 363
Provisions techniques - Total	AR0319			
Provisions techniques - Total	R0320	135 224	1 168 847	1 304 072
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	50 516	80 148	130 664
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	84 708	1 088 699	1 173 407

SINISTRES EN NON VIE (S.19.01.21)

En K€

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Antérieur	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
N-9	95 973	322 640	28 105	97 608	1 408	445	177	114	-4	59	58
N-8	269 302	158 005	40 946	6 844	2 851	621	2 513	180	176		
N-7	273 450	146 907	55 287	13 766	2 260	1 923	297	130			
N-6	22 896	232 586	40 867	12 196	4 437	588	1 941				
N-5	63 517	210 587	69 402	20 252	3 394	3 526					
N-4	57 850	156 900	118 111	16 721	6 357						
N-3	58 357	109 304	128 586	16 804							
N-2	64 007	182 836	50 618								
N-1	66 499	127 570									
N	76 146										

Pour l'année en cours		Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
RO100	58	730 984
RO160	59	546 524
RO170	176	481 439
RO180	130	494 021
RO190	1 941	315 510
RO200	3 526	370 678
RO210	6 357	355 940
RO220	16 804	313 051
RO230	50 618	297 460
RO240	127 570	194 069
RO250	76 146	76 146
Total	283 385	4 175 821

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Antérieur	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
N-9	0	232 922	131 175	56 678	93	1 340	279	175	196	231	1 257
N-8	485 442	234 046	140 495	2 692	3 797	1 392	1 375	261	323		
N-7	481 828	282 764	183 665	3 406	1 956	883	541	552			
N-6	571 478	310 426	143 833	7 261	1 220	1 301	1 552				
N-5	599 806	271 366	165 299	11 635	1 694	1 502					
N-4	549 667	389 351	199 683	18 758	2 450						
N-3	530 446	408 011	202 483	15 075							
N-2	585 347	390 010	227 130								
N-1	598 853	390 585									
N	627 969										

Fin d'année (données actualisées)		C0360
RO100	1 214	
RO160	223	
RO170	312	
RO180	533	
RO190	1 463	
RO200	1 399	
RO210	2 287	
RO220	12 762	
RO230	185 804	
RO240	328 517	
RO250	546 082	
Total	1 080 595	

IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES (S.22.01.21)

En K€

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures				
			Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	7 189 780	292 122	0	93 728	0
Fonds propres de base	R0020	1 644 075	-216 668	0	-79 109	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 644 075	-216 668	0	-79 109	0
Capital de solvabilité requis	R0090	899 860	0	0	35 174	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 548 492	-216 667	0	-79 109	0
Minimum de capital requis	R0110	373 052	0	0	7 067	0

FONDS PROPRES (S.23.01.01.01)

En K€

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35	AR0009					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	37 302	37 302		0,0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	269 437	269 437		0,0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0,0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0,0	0,0	0,0
Fonds excédentaires	R0070	15 712	15 712			
Actions de préférence	R0090	0		0,0	0,0	0,0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0,0	0,0	0,0
Réserve de réconciliation	R0130	1 151 431	1 151 431			
Passifs subordonnés	R0140	170 193		0	170 193	0,0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0,0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	AR0219					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0,0				
Déductions	AR0229					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0,0	0,0	0,0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 644 075	1 473 882	0	170 193	0
Fonds propres auxiliaires	AR0299					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles	AR0499					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 644 075	1 473 882	0	170 193	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 644 075	1 473 882	0	170 193	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 644 075	1 473 882	0	170 193	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 548 492	1 473 882	0	74 610	
Capital de solvabilité requis	R0580	899 860				
Minimum de capital requis	R0600	373 052				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	182,7%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	415,1%				

RESERVE DE RECONCILIATION (S.23.01.01.02)

En K€

		C0060	
Réserve de réconciliation	AR0699		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 473 882	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	322 452	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0	
Réserve de réconciliation	R0760	1 151 431	
Bénéfices attendus	AR0769		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	69 500	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	19 420	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	88 920	

CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS - FORMULE STANDARD (S.25.01.01)

S.25.01.21.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Gross solvency capital requirement	Simplifications
		C0110	C0120
Market risk	R0010	652 093	
Counterparty default risk	R0020	89 576	
Life underwriting risk	R0030	313 110	Simplifications - life catastrophe risk
Health underwriting risk	R0040	497 428	
Non-life underwriting risk	R0050	0	
Diversification	R0060	-462 997	
Intangible asset risk	R0070	0	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	1 089 210	

S.25.01.21.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Operational risk	R0130	58 954
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-216 285
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-32 018
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	899 860
Capital add-on already set	R0210	0
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211	0
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212	0
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213	0
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214	0
Solvency capital requirement	R0220	899 860
Other information on SCR	AR0399	
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring-fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	

S.25.01.21.03

Basic Solvency Capital Requirement (USP)

		USP
		C0090
Life underwriting risk	R0030	
Health underwriting risk	R0040	
Non-life underwriting risk	R0050	

S.25.01.21.04

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	Approach based on average tax rate

S.25.01.21.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-32 018
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	-194 326
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	162 308
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	0
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	0
Maximum LAC DT	R0690	0

MINIMUM DE CAPITAL REQUIS - ACTIVITES MIXTES (S.28.02.01)

		Activités en non-vie Résultat MCR _(NL,NL) C0010	Activités en vie Résultat MCR _(NL,NL) C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	163 731	0

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	59 577	16 597		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	871 467	541 045		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie Résultat MCR _(L,NL) C0070	Activités en vie Résultat MCR _(L,L) C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	0	209 320

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0		3 334 427	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0		469 036	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0		41 292	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0		1 547 933	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0		110 772 557

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	373 052
Capital de solvabilité requis	R0310	899 860
Plafond du MCR	R0320	404 937
Plancher du MCR	R0330	224 965
MCR combiné	R0340	373 052
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700
Minimum de capital requis	R0400	373 052

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	163 731	209 320
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	394 946	504 914
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	177 726	227 211
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	98 736	126 229
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	163 731	209 320
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700	4 000
Montant notionnel du MCR	R0560	163 731	209 320